2014-2019

RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation

Présenté à
la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

JANVIER
2021

PRODUCTEURS DE LÉGUMES
DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC

Rédaction
Mélanie Noël, MBA, agr., Directrice générale, PLTQ

Validation
Conseil d'administration, PLTQ

Collaboratrices
Carmen Garrett, Technicienne administrative
Emilie Dulude, Technicienne aux communications
Annie Girard, Commis à l'administration

Rapport de l'Office
Période 2014-2019
Présenté par les Producteurs de légumes de transformation du Québec (PLTQ)

Déposé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
Janvier 2021

Table des matières

Mise en contexte 1

Suivi des recommandations antérieures de la Régie 3

Gouvernance et administration de l'Office 5

Filière 6

Mise en marché 7

- Faits saillants de la mise en marché 7
- Mécanisme de surabondance 9
- Inspections et vérifications 9
- Évolution du nombre de fermes productrices 10
- Évolution des revenus totaux 11
- Évolution des prix négociés 13

Communication aux membres 15

Promotion et communication 16

Recherche et développement 18

Enjeux et opportunités pour la prochaine période 23

Conclusion 24

Liste des tableaux

Tableau 1. Faits saillants financiers de la Fédération au cours de la période 2014 à 2019
Pour les exercices terminés au 31 août 5
Tableau 2. Objectifs et actions en lien avec la mise en marché réalisés par l'Office 7
Tableau 3. Principales modifications apportées à la Convention 8
Tableau 4. Implication de la Fédération dans les projets de recherche et de développement 18

Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution du nombre de fermes productrices par légume selon la région 10
Graphique 2. Évolution des revenus totaux et des volumes pour le pois de transformation 11
Graphique 3. Évolution des revenus totaux et des volumes pour les haricots de transformation 11
Graphique 4. Évolution des revenus totaux et des volumes pour le maïs sucré de transformation 12
Graphique 5. Évolution des revenus totaux et des volumes de concombres de transformation 12
Graphique 6. Évolution du prix moyen pour le pois de transformation 13
Graphique 7. Évolution du prix négocié pour les différentes catégories de haricots de transformation 13
Graphique 8. Évolution du prix négocié pour le maïs sucré de transformation 14
Graphique 9. Évolution du prix négocié pour le concombre de transformation 14
Graphique 10. Évolution des superficies ensemencées pour le pois, les haricots et le maïs sucré 25
Graphique 11. Évolution des rendements des superficies ensemencées pour les catégories de pois de transformation 25
Graphique 12. Évolution des rendements des superficies ensemencées pour les catégories de haricots de transformation 25
Graphique 13. Évolution du rendement des superficies ensemencées du maïs sucré de transformation 26
Graphique 14. Évolution des volumes contractés dans le concombre de transformation 26

Liste des annexes

Annexe 1 — Données statistiques du secteur 25
Annexe 2 — Plan stratégique de la filière 27

Mise en contexte

Fondée en 1974, la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation administre, depuis son homologation en 1978, le Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation. Ce Plan conjoint vise, comme son nom le dit, les légumes destinés à la transformation. Le terme « légume » réfère actuellement aux haricots jaunes et verts, aux pois verts, au maïs sucré, aux concombres, à l'edamame, aux asperges et aux tomates.

Le terme « transformation » est défini comme toute activité liée à la cuisson, la mise en conserve, la déshydratation, le séchage, la lyophilisation, la congélation, la coupe en tranches, la macération, l'empaquetage ou toute autre transformation, et comprend également l'extraction du jus à partir d'un produit visé.

Finalement est assujettie à ce plan, toute personne engagée dans la production d'un produit visé, ou celle qui offre en vente un produit visé, ou celle qui produit et offre en vente un produit visé, pour son compte ou celui d'autrui.

Pour mener à bien son mandat, le Plan conjoint dispose de six règlements, soit :

- Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation.
- Règlement sur la division en groupes des producteurs de légumes destinés à la transformation.
- Règlement sur les contributions pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation.
- Règlement imposant une contribution à des fins spéciales aux producteurs de légumes destinés à la transformation.
- Règlements généraux de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation.
- Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation.

À ces règlements s'ajoute une Convention de mise en marché négociée et homologuée annuellement.

Par ailleurs, au niveau national, en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA), un Décret étend aux marchés interprovincial et international les pouvoirs de l'Office relativement à la commercialisation des légumes destinés à la transformation dans la province de Québec.

Malgré qu'elles soient couvertes par le Plan conjoint, les cultures d'asperges et de tomates de transformation n'ont toujours pas été produites pour la période ciblée par l'évaluation périodique. Il faut comprendre qu'actuellement, il y a peu de demandes de la part des transformateurs québécois pour ces produits. Globalement, la grande part de la production nord-américaine de tomates pour la transformation est située en Californie dans les zones affectées par les sécheresses. Nous croyons qu'au cours des prochaines années, avec les règles plus strictes liées à l'utilisation de l'eau, cette concentration de la production en Californie pourrait être appelée à changer. D'ailleurs, le rapatriement de la production de ketchup Heinz à l'usine située à Montréal pour l'ensemble du marché canadien pourrait influencer positivement la production au Canada et au Québec. Des discussions sont actuellement en cours avec Kraft Heinz afin d'évaluer le potentiel de développement de la production au Québec à moyen et long termes.

Plusieurs évènements importants sont survenus au cours de la période visée par l'évaluation périodique. L'edamame a été ajouté comme légume visé au Plan conjoint en 2015. De plus, au cours de la période, le secteur biologique pour les pois, haricots et maïs sucré s'est grandement développé et a été ajouté comme un secteur distinct à la Convention de mise en marché en 2016. La saison 2018 a été la dernière pour la production de maïs en épis par Spécialités Lassonde, qui a cessé de commercialiser ce produit. La Fédération et Bonduelle ont également décidé de mettre en place l'observatoire économique afin d'avoir une lecture commune des cultures alternatives et aider lors de la négociation de la Convention. Finalement, la filière québécoise du concombre de transformation a connu des baisses de volumes au cours de cette période.

« Au cours de la période, le secteur biologique pour les pois, haricots et maïs sucré s'est grandement développé et a été ajouté comme un secteur distinct à la Convention de mise en marché en 2016. »

Suivi des recommandations antérieures de la Régie

Lors de la dernière évaluation périodique, la Régie a émis certaines recommandations à la Fédération. Voici les actions et réalisations en lien avec celles-ci :

- **Poursuivre son implication et son support à la Table filière des légumes de transformation**

La Fédération a poursuivi son implication et son support à la Table filière des légumes de transformation au cours de la période 2014 à 2019. En plus de présider le comité « Concombre », la Fédération a siégé également aux comités « Mise en marché » et « Innovation » de la Table filière des légumes de transformation. La section sur la filière fournit plus de détails sur l'implication de la Fédération.

La Fédération a également effectué des actions concrètes pour supporter le développement de la filière et la consolidation du secteur de production de concombres de transformation. Par exemple, l'Office a contribué à l'adoption de la récolte mécanique. Malheureusement, le projet a finalement été retardé puisque cela comportait des investissements importants dans les usines et de nombreux défis face aux différentes règlementations environnementales pour le transformateur.

- **Finaliser, à court terme, la planification stratégique 2015-2018 en y incluant un banc d'essai comparatif (benchmarking) avec l'Ontario**

La Fédération n'a pas finalisé, au cours de la période, sa planification stratégique. Par contre, elle a poursuivi ses efforts pour la réalisation du plan stratégique de la Table filière des légumes de transformation (annexe 2) et a tout de même réalisé de nombreuses actions relatives aux axes déjà mentionnées dans le rapport de l'Office présenté lors de la dernière évaluation périodique (section Mise en marché).

- **Assumer un rôle de leader sur le développement de nouvelles cultures (edamame, culture biologique) et continuer à le faire de concert avec les industriels**

La Fédération a maintenu ses démarches et ses efforts dans le développement de l'edamame et des cultures biologiques. Ainsi, la Fédération a ajouté l'edamame au Plan conjoint en 2015 et des essais de cultivars ont été effectués en 2015 et 2016. Cependant, on constate que les transformateurs devront accroître leur capacité de transformation puisque les capacités actuelles ne permettent pas d'y ajouter de nouveaux légumes, à moins que ce soit au détriment de ceux actuellement produits. En ce qui concerne le développement des cultures biologiques pour le pois, les haricots et le maïs, des modifications ont été apportées à la Convention de mise en marché en 2016. De plus, des modifications aux programme d'assurance récolte ont été demandées et accordées par La Financière agricole du Québec dès 2017. La Fédération a apporté des modifications à ses instances afin d'ajouter un producteur biologique en tant qu'observateur sur le conseil d'administration. Finalement, l'Office a mis en place la Chaire de recherche sur le développement de la production biologique avec le CETAB+.

Maintenir des activités de recherche et de développement pertinentes, tout en s'assurant du transfert technologique auprès des producteurs, mais aussi de l'industrie en général

La recherche agronomique est au cœur des actions de la Fédération. En collaboration avec nos partenaires du secteur et des centres de recherche, différents projets ont été réalisés au cours de la dernière période. Ces projets sont en lien avec le plan stratégique du secteur et des priorités de recherche qui ont été identifiées. Ce plan vise notamment :

- La lutte aux ravageurs selon une approche de lutte intégrée et de réduction des pesticides;
- L'amélioration des variétés en lien avec les besoins des transformateurs.

D'ailleurs, plusieurs projets de recherche ont permis d'améliorer la productivité du secteur au cours de la période :

- Adoption du semis aux 20 pouces dans les haricots
- Adoption du semis aux 5 pouces dans le pois
- Révision des grilles de fertilisation du CRAAQ
- Meilleure sélection des parcelles par Bonduelle : sols plus légers, surtout dans le pois
- Lâchers de trichogrammes dans le maïs sucré
- Amélioration des rendements dans le maïs sucré biologique
- Amélioration du désherbage dans le pois biologique

Assurer la pérennité des cultures et, par le fait même, garantir l'approvisionnement des usines

La Fédération a contribué à assurer la pérennité des cultures et l'approvisionnement des usines grâce aux améliorations apportées à la Convention de mise en marché avec les acheteurs. Cela permet à la fois d'améliorer les conditions des producteurs et assurer que cela répond également aux besoins des acheteurs. Les investissements de la période, en recherche et développement, ont également contribué à assurer la pérennité du secteur grâce à l'amélioration du rendement, assurant ainsi le maintien de la compétitivité du Québec.

Gouvernance et administration de l'Office

La Fédération tient une assemblée générale annuelle du Plan conjoint à laquelle les délégués adoptent le rapport annuel, approuvent les états financiers, nomment l'auditeur indépendant, étudient les résolutions soumises et modifient les règlements du ressort de l'assemblée au terme de la Loi.

La Fédération est administrée par un conseil d'administration formé du président et du vice-président de chacun des syndicats affiliés, ainsi que d'un observateur dont l'exploitation est certifiée biologique. Le conseil d'administration s'occupe, entre autres, de la direction générale de la Fédération, il administre le Plan conjoint et, à cette fin, exerce les pouvoirs attribués aux offices par la Loi, il prend les dispositions nécessaires pour donner suite aux décisions prises à l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire et il étudie et accepte le budget de l'année.

Le comité exécutif est formé du président, du premier vice-président et du deuxième vice-président nommés par le conseil d'administration. Il administre les affaires courantes de la Fédération, voit à l'exécution des décisions prises au conseil d'administration et règle les problèmes qui exigent des décisions rapides.

Les administrateurs et membres de comités de la Fédération sont soumis à des règles d'éthique et au code de déontologie de la Fédération.

Année après année, les producteurs qui siègent en tant qu'administrateurs de la Fédération représentent l'ensemble des légumes produits au Québec. Au cours de la période, il y a eu une augmentation importante de la représentativité de la relève. Ainsi, en 2019, trois administrateurs en étaient issus.

Au niveau financier, la modification au Règlement sur les contributions pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation en 2016 et 2017 (décisions 10836 et 11202) et la modification au Règlement imposant une contribution à des fins spéciales aux producteurs de légumes destinés à la transformation en 2016 (décision 10837) ont permis de rétablir la situation financière de la Fédération. Le tableau 1 permet ainsi de constater que les insuffisances des produits sur les charges se sont graduellement résorbées à partir de 2016. Cela a également permis d'endiguer la baisse de l'actif net de la Fédération.

Tableau 1. Faits saillants financiers de la Fédération au cours de la période 2014 à 2019

Pour les exercices terminés au 31 août

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Produits						
Prélèvements - administration	564 870 $	592 661 $	526 831 $	537 403 $	428 165 $	496 013 $
Prélèvements - à des fins spéciales	215 565 $	223 562 $	218 879 $	215 126 $	172 668 $	192 974 $
Total des produits	**844 998 $**	**873 602 $**	**780 310 $**	**791 689 $**	**669 850 $**	**814 275 $**
Total des charges	**808 884 $**	**888 192 $**	**812 968 $**	**801 751 $**	**903 391 $**	**905 117 $**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	36 114 $	-14 590 $	-32 658 $	-10 062 $	-233 541 $	-90 842 $
Actif net début	276 377 $	290 967 $	323 625 $	333 687 $	567 228 $	658 070 $
Actif net fin	**312 491 $**	**276 377 $**	**290 967 $**	**323 625 $**	**333 687 $**	**567 228 $**

Filière

La Fédération participe activement aux rencontres de la Table filière des légumes de transformation. Le plan stratégique, sur le thème « Renouveler la croissance de l'industrie québécoise des légumes de transformation », déposé en décembre 2015, identifie les cinq orientations d'intervention suivantes :

- La consolidation des parts de marché sur les marchés desservis par le Québec;
- L'augmentation de la compétitivité, de la concurrence et de l'innovation des produits québécois afin de répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs et clientèles;
- L'optimisation des retombées du partenariat stratégique développé par les acteurs de la filière des légumes de transformation;
- L'amélioration du bilan environnemental de la chaîne de valeur des produits;
- L'accès à la main-d'œuvre étrangère, tant pour les entreprises de production que de transformation.

En plus de présider le comité « Concombre », la Fédération siège également aux comités « Mise en marché » et « Innovation » de la Table filière des légumes de transformation. Plusieurs projets porteurs sont issus de cette planification stratégique et la Fédération, en collaboration avec les partenaires de la filière, travaille à favoriser le développement de celle-ci.

> *« Favoriser une interrelation étroite entre les divers maillons de la chaîne alimentaire afin de maximiser la synergie issue de ces partenariats et d'assurer le développement économique durable de l'ensemble du secteur des légumes de transformation au Québec. »*
> *— Mission de la Table filière*

Mise en marché

Voici un tableau sommaire des actions réalisées en lien avec la mise en marché et découlant des premiers travaux effectués pour la mise en place de la planification stratégique de l'Office tels que présentés dans le rapport de l'Office lors de la dernière évaluation périodique.

Tableau 2. Objectifs et actions en lien avec la mise en marché réalisés par l'Office

ACTIONS	SUIVIS
Les conditions de production, de récolte et de partage des risques afin de garantir un revenu compétitif aux producteurs	▪ Remodelage de la péréquation en ajoutant une contribution de 10 % de la part de l'acheteur ▪ Ajout de la clause d'excès de vent dans le maïs sucré ▪ Mise en place de l'observatoire sur les cultures alternatives qui a pour objectif d'assurer des revenus avec des marges supérieures aux cultures alternatives
L'amélioration de la Convention de mise en marché afin qu'elle réponde toujours adéquatement aux besoins et réalités des producteurs et des transformateurs	▪ La Convention de mise en marché est améliorée continuellement grâce aux négociations annuelles, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins et réalités des producteurs et des transformateurs
La bonification de l'observatoire économique afin de parfaire les analyses et de suivre la performance du secteur et des marchés	▪ De nombreuses modifications méthodologiques ont été apportées à l'observatoire au cours de la période afin de mieux refléter les cultures alternatives ▪ En 2017, la Fédération et Bonduelle ont décidé d'ajouter à l'observatoire conventionnel, l'observatoire biologique

Faits saillants de la mise en marché

Au cours de la période s'écoulant de 2014 à 2019, plusieurs modifications ont été apportées au Plan conjoint ainsi qu'aux différents règlements de la Fédération. Voici un résumé de ces modifications :

- Ajout de l'edamame au Plan conjoint en 2015 (décision 10642)
- Révision de la représentativité des délégués au Règlement sur la division en groupe des producteurs de légumes destinés à la transformation en 2016 (décision 10903)
- Modification au Règlement sur les contributions pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation en 2016 et 2017 (décisions 10836 et 11202)
- Modification au Règlement imposant une contribution à des fins spéciales aux producteurs de légumes destinés à la transformation en 2016 (décision 10837)

Le principal outil du Plan conjoint, au regard de la mise en marché, est la Convention qui est négociée annuellement. Cette Convention encadre les différents aspects de la relation entre l'acheteur et le producteur, des conditions de production et de récolte ainsi que celles liées à la mise en marché et au paiement. C'est aussi dans la Convention que les modalités de règlement des différends sont précisées. Des annexes pour chacun des légumes visés formulent les éléments qui sont spécifiques à ce légume, tels les prix, les primes et forfaits liés au semis, les rendements seuils, les modalités de paiement, les conditions reliées à la récolte, les champs passés, la gestion de la surabondance et de la péréquation, les prix des semences et la densité des semis, le partage des frais pour les traitements phytosanitaires et les modalités relatives à la production biologique. Le tableau 3 présente les principales modifications apportées à la Convention au cours de la période.

Tableau 3. Principales modifications apportées à la Convention

ANNÉE	LÉGUMES VISÉS	AJOUT/MODIFICATION
2014	Haricot	▪ Mécanisme de surabondance : l'ensemble des catégories et l'ensemble des usines sont prises en compte ▪ L'acheteur contribue au fonds de péréquation à hauteur de 10 % de la valeur totale des superficies abandonnées pour surabondance
2015	Dispositions générales	▪ Ajout de l'edamame dans les produits visés
	Haricot	▪ Prix spécifique pour le haricot extra-fin non irrigué et le haricot extra-fin irrigué
	Maïs sucré	▪ Ajout d'une clause pour les champs passés pour perte de qualité, gel hâtif afin que l'acheteur compense le producteur selon le potentiel de la récolte, moins 80 % du rendement moyen du producteur indiqué à son contrat individuel
2016	PHM	▪ Ajout de la production biologique
	Maïs sucré	▪ Mécanisme de surabondance : l'ensemble des catégories et l'ensemble des usines sont prises en compte ▪ L'acheteur contribue au fonds de péréquation à hauteur de 10 % de la valeur totale des superficies abandonnées pour surabondance
	Pois	▪ Modification des catégories : régulier et petit au lieu de gros, régulier, petit et mini ▪ Mécanisme de surabondance : l'ensemble des catégories et l'ensemble des usines sont prises en compte ▪ L'acheteur contribue au fonds de péréquation à hauteur de 10 % de la valeur totale des superficies abandonnées pour surabondance
2017	Dispositions générales	▪ Ajout de la définition de la « valeur au champ »
	PHM	▪ Ajout des excès de chaleur dans le fonds de péréquation
2018	Maïs sucré	▪ Dernière année de production du maïs sucré en épi par Spécialités Lassonde
2019	PHM	▪ Pour le financement du fonds de péréquation par les producteurs, ajout du concept de la valeur excédent 115 % du rendement moyen du producteur inscrit à son contrat individuel
	Maïs sucré	▪ Ajout d'une clause pour les champs passés pour cause de verse, due à un excès de vent afin que l'acheteur compense le producteur selon le potentiel de la récolte, moins 80 % du rendement moyen du producteur indiqué à son contrat individuel
	Pois	▪ Lettre d'entente spéciale pour déterminer la grille de prix la mieux adaptée pour la catégorie pois petit

Mécanisme de surabondance

L'Office gère, via la Convention de mise en marché, un mécanisme de surabondance. Cet outil, qui s'apparente à de la gestion de surplus, intervient lorsqu'il y a un pic de récolte et que les usines n'ont pas la capacité physique d'accepter la totalité des récoltes (surabondance temporaire).

Ce mécanisme est basé sur un système de péréquation entre les producteurs afin de garantir un revenu à tous. Il s'agit d'un principe d'équité. De plus, l'acheteur contribue à 10 % de la valeur des superficies abandonnées pour surabondance. Le mécanisme de surabondance est un outil performant qui tient compte de la réalité agricole, de l'historique du producteur et des besoins des acheteurs. Au cours de la période 2014-2019, l'Office a géré des surabondances en 2015, 2016 et 2019.

Interventions du fonds de péréquation

LÉGUMES	2015	2016	2019
Pois	X	X	X
Haricots	X		X
Maïs sucré	X		

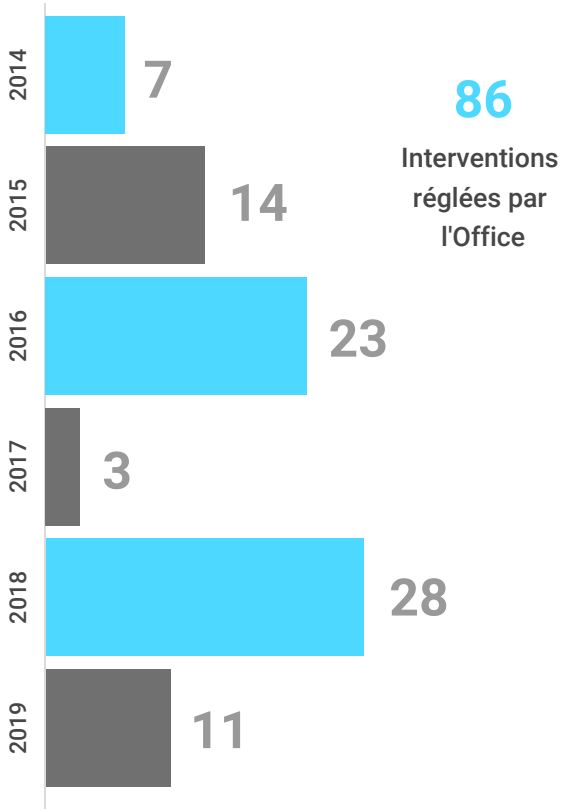

La Convention de mise en marché prévoit un mécanisme de grief pour régler les problèmes pouvant survenir entre l'acheteur et le producteur en cours de saison. Pour la période entre 2014 et 2019, 86 interventions ont été traitées par l'Office, à la satisfaction des parties, évitant ainsi de recourir à la Régie. L'Office répond ainsi aux attentes de la Loi qui sont de favoriser des relations harmonieuses entre les maillons. Le nombre moyen d'interventions pour les six dernières années est de 14 cas/an, ce qui est semblable à la période de l'évaluation périodique précédente, où il était de 12 cas par année.

L'Office vérifiera dans le temps si cette tendance à la baisse se maintient. Si cela s'avérait, cela tendrait à démontrer que les outils de partage du risque négociés par l'Office, le dialogue avec l'industrie ainsi que les informations diffusées aux producteurs, ont permis de mettre en place des conditions favorables qui tendent à faire diminuer les irritants.

Inspections et vérifications

La Fédération donne des mandats à chaque année pour assurer la surveillance du déroulement des récoltes et l'évaluation des pertes au moment de la récolte pour le pois, les haricots et le maïs sucré ainsi que la vérification du classement en usine. Dans le concombre, des vérifications préopérationnelles et l'inspection des postes de criblage en activité sont également réalisées. Ces activités permettent d'assurer que les opérations de récolte et de classement sont effectuées correctement et au besoin, de demander les correctifs nécessaires, assurant ainsi aux producteurs un revenu correspondant aux légumes produits et livrés. De plus, dans le cas du concombre, les acheteurs assument une partie du coût des activités de vérification.

Évolution du nombre de fermes productrices

Contrairement à d'autres secteurs agricoles, le nombre de fermes productrices visées par le présent Plan conjoint peut varier beaucoup d'une année à l'autre. En effet, les productions visées s'inscrivent généralement dans un concept de rotation des cultures. Selon ses terres et productions précédentes, une entreprise décidera de cultiver l'un ou l'autre des produits visés. Malgré tout, depuis plusieurs années, le Plan conjoint compte sur la production d'un noyau de producteurs réguliers auquel se greffent annuellement des nouveaux producteurs ou des retours en production. Une façon de limiter les impacts de ce facteur sur les approvisionnements des usines est d'intéresser les producteurs réguliers à contracter de plus grandes surfaces. De plus, pour produire des légumes de transformation, toute entreprise agricole intéressée signe un contrat annuel avec un transformateur. Il est donc possible que le nombre de producteurs varie en fonction des volumes et besoins des acheteurs.

De plus, il est important de préciser que les acheteurs vont privilégier la production située près des usines afin d'assurer la qualité du produit. Des délais courts sont nécessaires entre la récolte et les opérations relatives à la transformation du légume. Les usines sont concentrées dans le sud du Québec. C'est pourquoi l'ensemble des producteurs sont répartis dans les quatre régions de production suivantes :

- Centre-du-Québec
- St-Hyacinthe
- St-Jean-Valleyfield
- Laurentides-Lanaudière-Mauricie

Graphique 1. Évolution du nombre de fermes productrices par légume selon la région

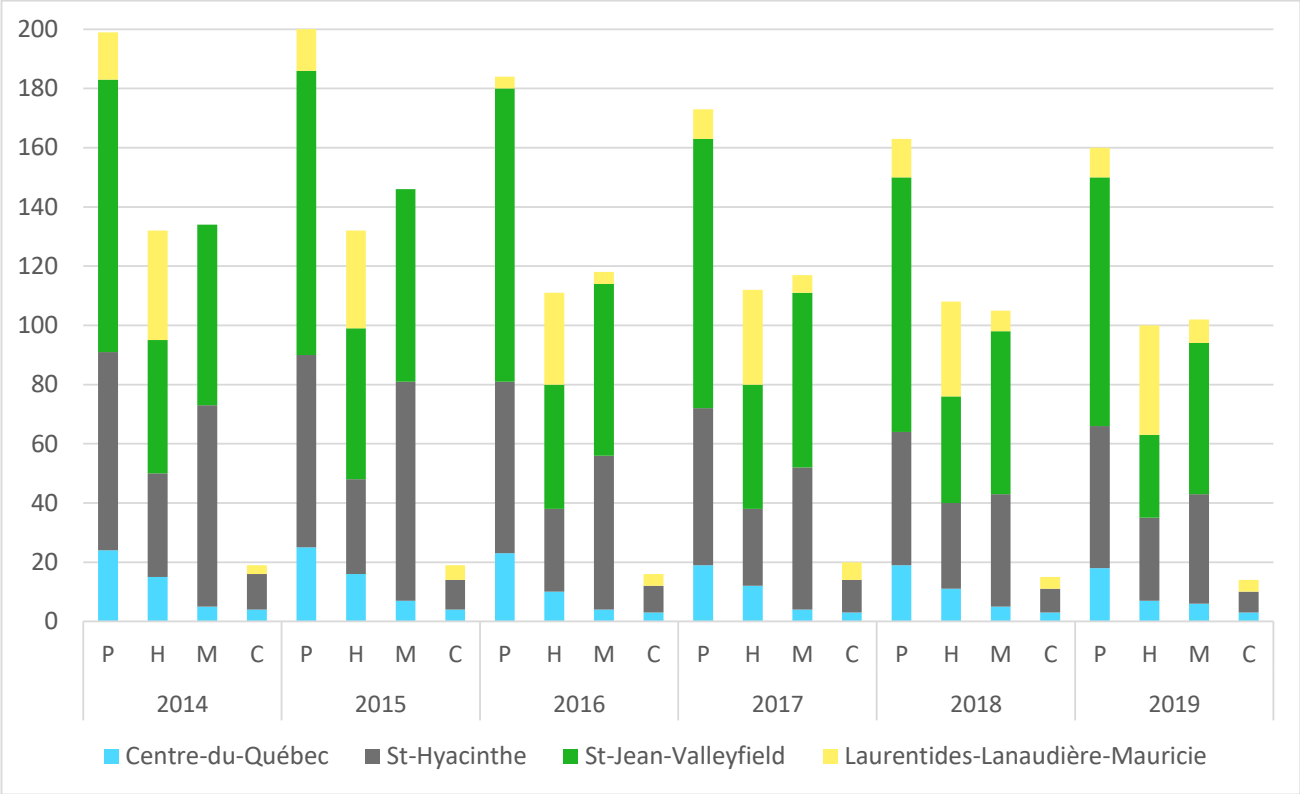

Une ferme peut produire plus d'un légume. La dernière année de production de maïs épi est 2018.
Légende : P=Pois, H=Haricot, M=Maïs sucré, C=Concombre

Évolution des revenus totaux

La tendance des revenus totaux reçus par les producteurs pour leurs légumes de transformation a été à la hausse pour la période étudiée. Trois facteurs soutiennent, selon le légume, cette croissance :

- les augmentations de prix négociées
- la négociation de certaines clauses de partage du risque avec les acheteurs
- l'amélioration des rendements

Dans le pois de transformation, la ligne de tendance au graphique 2 démontre une hausse des revenus sur la période 2014-2019. En plus de l'augmentation des prix négociés, les clauses de partage du risque négociées par l'Office (augmentation en 2016 des primes à la production) ont permis aux producteurs de maintenir des revenus compétitifs.

Graphique 2. Évolution des revenus totaux et des volumes pour le pois de transformation*

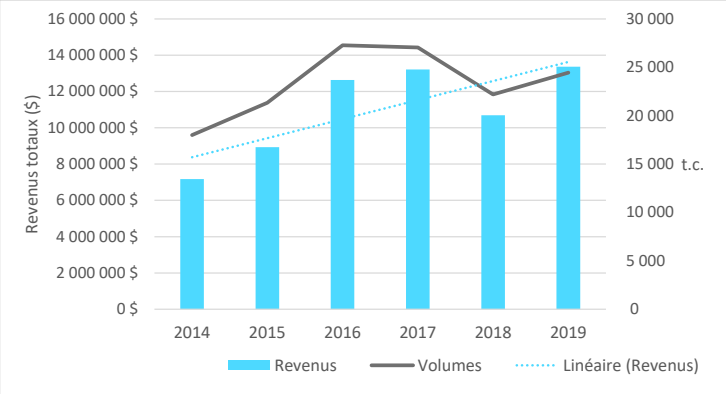

**incluant la production biologique*

Le graphique 3 démontre, pour sa part, une relation étroite entre les revenus totaux et les volumes de production dans la culture du haricot. La ligne de tendance illustre une progression des revenus sur la période étudiée. Ici aussi, des clauses du partage des risques sont venues aider l'amélioration du revenu des producteurs (augmentation en 2016 des primes à la production).

Graphique 3. Évolution des revenus totaux et des volumes pour les haricots de transformation*

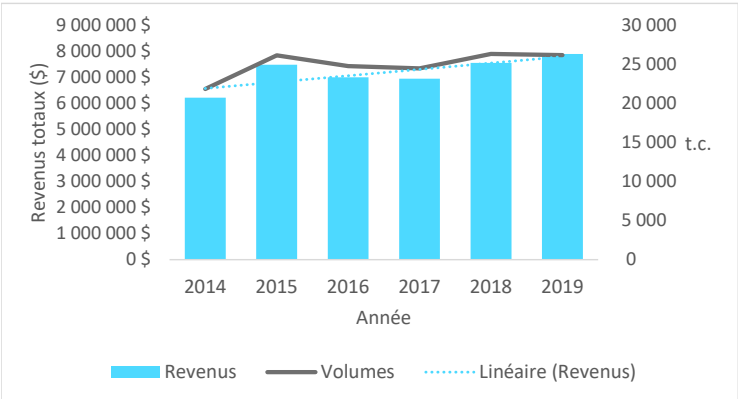

**incluant la production biologique*

Graphique 4. Évolution des revenus totaux et des volumes pour le maïs sucré de transformation*

Pour la production de maïs sucré, le graphique 4 nous permet de constater que la courbe de croissance des revenus générés par la culture du maïs sucré n'affiche pas la même tendance que celle des autres légumes. Les clauses négociées ont simplement permis de conserver une situation stable.

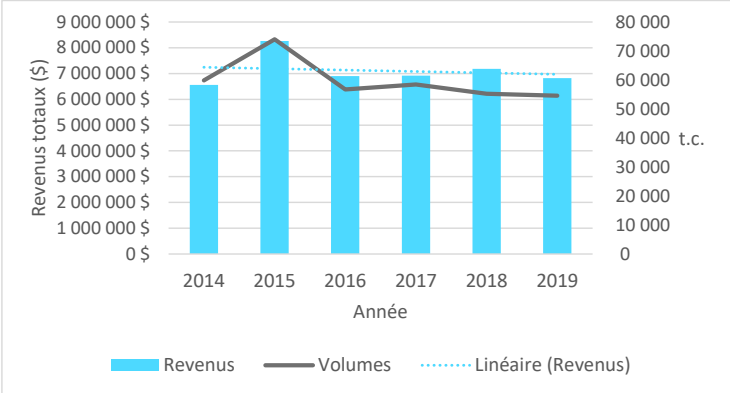

**incluant la production biologique*

Graphique 5. Évolution des revenus et des volumes de concombres de transformation

Finalement, le graphique 5 s'attarde à la croissance des revenus totaux dans le concombre. On y constate, à l'instar du haricot, que les revenus totaux dans la culture du concombre sont fortement liés aux volumes de production. La diminution des volumes contractés en 2019 s'explique à la suite d'une problématique avec l'Agence canadienne d'inspections des aliments (ACIA) et d'un changement dans l'interprétation de la procédure d'inspection chez Les Aliments Whyte's.

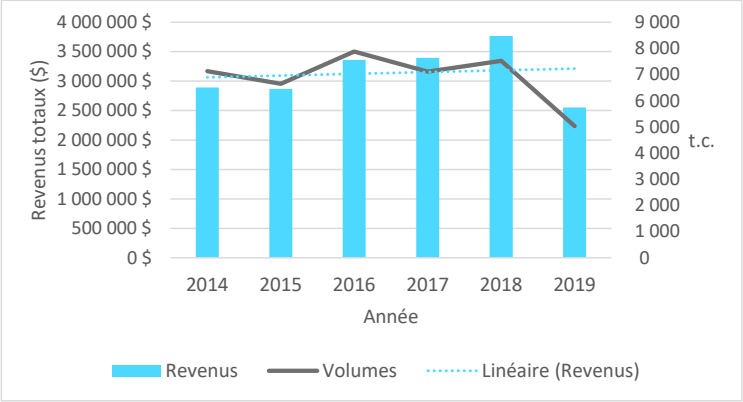

Évolution des prix négociés

Pour le pois, la Convention prévoit une grille dégressive de prix en fonction de l'augmentation du degré de tendreté. Pour l'analyse, nous avons donc utilisé la tendreté moyenne pour chacune des années afin de déterminer le prix moyen. On constate une augmentation des prix pour le pois régulier et le pois petit. À partir de 2017, la Convention de mise en marché inclut également les prix pour le pois régulier biologique et le pois petit biologique. En 2017, le prix des pois biologiques était 1,8 fois les prix des pois conventionnels et, par la suite, il a été ajusté à 1,7 fois les prix des pois conventionnels. C'est ce qui explique la baisse de prix survenue en 2018.

Graphique 6. Évolution du prix moyen pour le pois de transformation

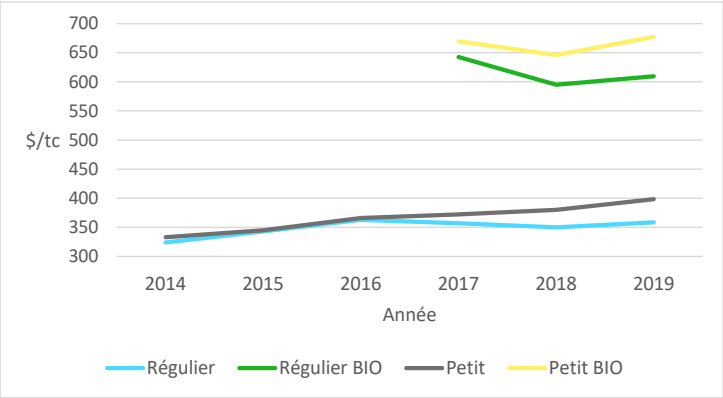

Le graphique 7 s'attarde à analyser l'évolution des prix dans le haricot de transformation. On y constate une stagnation durant la période 2014 à 2019. Les écarts de prix entre chacune des catégories illustrent bien les potentiels de rendements qui diffèrent beaucoup selon la catégorie. Comme il a été dit précédemment, l'approche de négocier les prix selon le rendement permet de garantir au producteur un revenu équitable, peu importe le type de haricots qu'il sème. De plus, il nous faut souligner que pour le haricot extra-fin, le prix négocié tient compte d'un coût de production plus élevé, ce qui explique son écart par rapport aux autres catégories de haricots. Finalement, les prix négociés pour les haricots biologiques sont également supérieurs aux haricots conventionnels.

Graphique 7. Évolution du prix négocié pour les différentes catégories de haricots de transformation

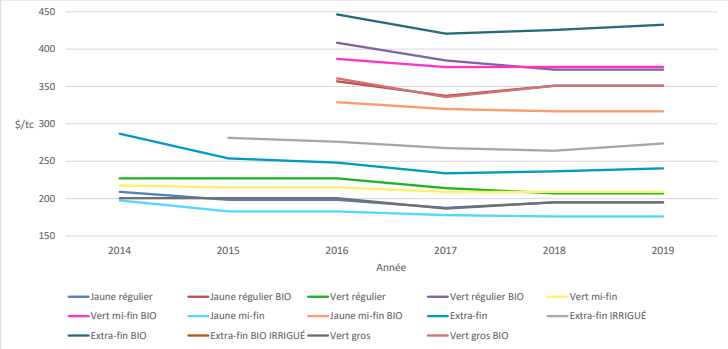

Graphique 8. Évolution du prix négocié pour le maïs sucré de transformation

Le graphique 8 permet de constater une stabilité des prix dans ce légume pour la production conventionnelle alors qu'on constate une augmentation des prix pour le maïs sucré biologique. 2018 aura été la dernière année de production pour le maïs épi par Spécialités Lassonde.

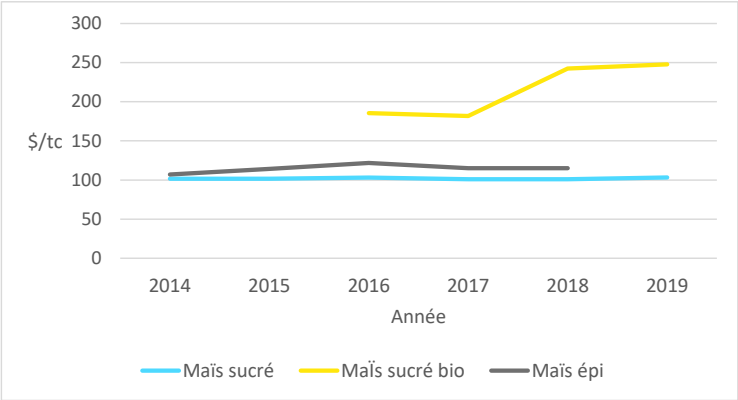

Graphique 9. Évolution du prix négocié pour le concombre de transformation

Les prix dans le concombre sont déterminés selon les classes. Ces classes sont établies en fonction de la dimension du concombre. L'écart de prix entre les classes s'explique par le poids du concombre mais aussi, et surtout, par les marchés accessibles pour chacune des classes.

Pour la période étudiée, les prix ont progressé, principalement pour les classes 1 à 3. Les prix négociés permettent aussi de transmettre un signal aux producteurs afin d'orienter la production selon les besoins des marchés.

Le prix moyen reçu par le producteur en 2019, selon la répartition des livraisons entre les classes, est supérieur de près de 30 % à celui de 2014.

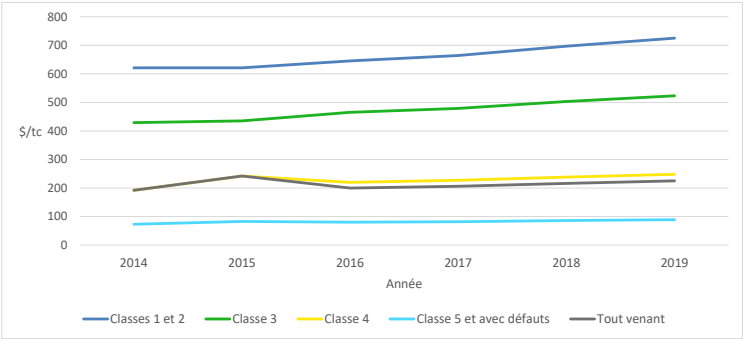

Communication aux membres

Le bulletin « Le Cultivé » demeure l'outil privilégié pour assurer la transmission efficace de l'actualité de la Fédération et du secteur des légumes de transformation aux producteurs, partenaires et intervenants. Durant l'année, de nombreux bulletins sont publiés à une fréquence bi-hebdomadaire, des mois d'avril à octobre, et à une fréquence mensuelle, des mois de novembre à mars. Les bulletins sont disponibles de trois principales façons : via le site Web de la Fédération dans la section « Publications », via le groupe Facebook privé dédié aux « Producteurs de légumes de transformation » ainsi que par courriel.

LE CULTIVÉ

22 novembre 2019
Volume 3 – No 18

L'assemblée générale annuelle de la Fédération arrive à grands pas!

Avons-nous reçu votre inscription?

C'est le 11 décembre prochain que se tiendra l'assemblée annuelle de la Fédération, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Productrices et producteurs, votre participation est importante. En avant-midi, vous serez appelé à voter sur les résolutions, à adopter les états financiers 2019 ainsi qu'à procéder à la nomination de l'auditeur. Participez en grand nombre!

L'après-midi, en plus de la présentation du secteur, nous soulignerons, avec nos partenaires, la réalisation de notre objectif pour le programme Récolte-Don! Producteurs-donateurs soyez des nôtres! On vous réserve une belle surprise. Par la suite, une conférence sur les tendances de consommation des légumes transformés sera présentée, pour se terminer avec un panel sur la compaction des sols. Consultez le programme pour tous les détails www.legumes-transformation.qc.ca

Et pourquoi pas clore cette journée par un agréable cocktail où producteurs et intervenants assisteront à la remise du méritas Lucien-Beaudry à un producteur s'étant distingué par son implication?

Votre participation est importante à cet événement incontournable du secteur des légumes de transformation. Inscrivez-vous!

Au plaisir de vous y rencontrer!

L'équipe de la Fédération

Le site Internet *legumes-transformation.qc.ca* est conçu principalement pour les producteurs et les intervenants du secteur. Il permet à ceux-ci de consulter le bulletin Le Cultivé et la Convention de mise en marché.

Depuis 2015, le groupe Facebook privé « Producteurs de légumes de transformation » permet à la Fédération d'échanger avec ses producteurs, les intervenants du secteur et les partenaires de façon plus instantanée. Le groupe privé « Parlons cornichons » a également été mis en place en 2019.

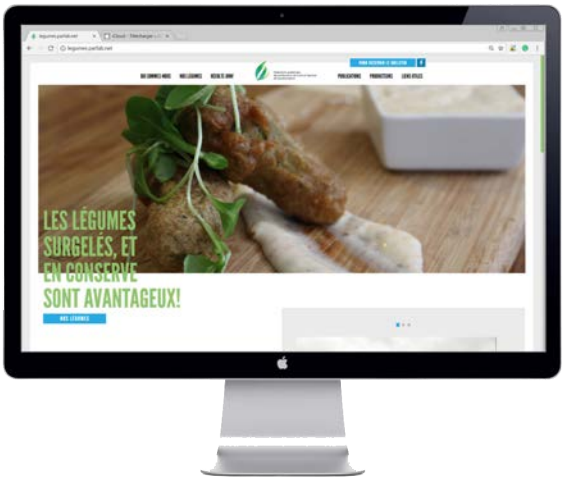

Promotion et communication

Pour la communication auprès du grand public, les messages transmis par la Fédération sur les différentes plateformes se traduisent à travers ces principaux axes de communication :

- la valorisation du savoir-faire du producteur;
- l'achat local;
- la saine alimentation;
- le végétarisme;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Bien présente sur Facebook depuis 2015 grâce à sa page « Légumes surgelés et en conserve du Québec », la Fédération a atteint le consommateur avec des thématiques comme « lundi sans viande », « Le saviez-vous? » et la valorisation de la profession d'agriculteur de légumes destinés à la transformation.

La majorité des activités de promotion qui sont réalisées par l'Office se font en étroite collaboration avec les partenaires du secteur. Voici un aperçu des principales activités réalisées au cours de la période.

Campagne « Fiers de cultiver vos légumes »

La campagne « Fiers de cultiver vos légumes » a vu le jour en 2017 et avait pour objectif de créer un lien entre le producteur et le consommateur. Dans la première phase, les internautes abonnés à la page Facebook publique de la Fédération ont été invités à poser une question à nos producteurs concernant la culture des légumes de transformation et une vingtaine d'entre eux ont par la suite répondu personnellement aux internautes dans des capsules vidéo, diffusées sur la plateforme. La deuxième phase de la campagne visait à présenter les producteurs à l'œuvre lors des principales étapes de production des quatre légumes. En 2019, la Fédération a diffusé la troisième et dernière phase de cette campagne qui consistait à présenter le portrait de cinq familles afin d'en connaître un peu plus sur leur entreprise, leur histoire et leur métier.

Programme Récolte-Don!

La Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation, le réseau des Banques alimentaires du Québec et le groupe Bonduelle Amériques collaborent étroitement au Programme Récolte-Don! Depuis 2014, la Fédération se donne comme mission d'inciter ses producteurs de pois, de haricots et de maïs sucré à donner volontairement et généreusement une partie de leur récolte à des familles québécoises en situation de vulnérabilité. Chaque année, la promotion du Programme auprès des membres de la Fédération permet de recueillir une impressionnante quantité de légumes qui sont gracieusement transformés par le groupe Bonduelle Amériques, ce qui permet une excellente disponibilité pour le réseau des Banques alimentaires du Québec. Ce dernier garantit un partage équitable des denrées entre ses nombreux membres Moisson, tout au long de l'année et sur la totalité du territoire québécois.

617 494

livres de légumes pendant la période soit l'équivalent de 3 541 718 portions de légumes

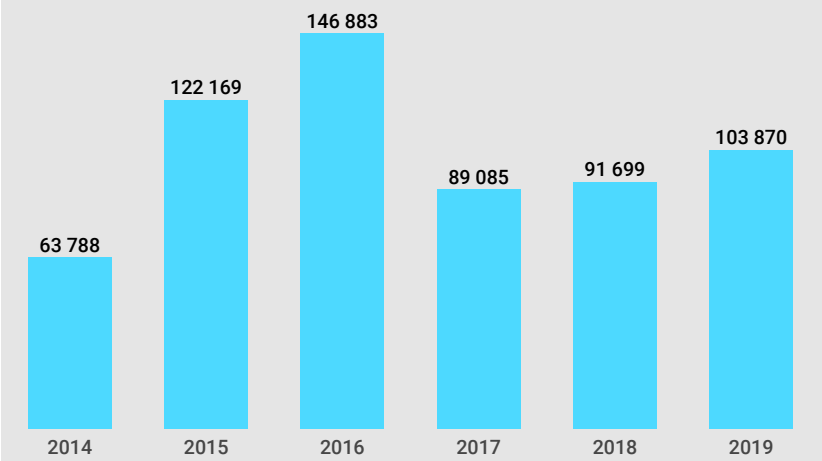

Mouvement J'aime les fruits et les légumes

La Fédération, en partenariat avec Bonduelle Amériques, est partenaire avec l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL) afin de contribuer au rayonnement de l'industrie québécoise des fruits et légumes, et surtout, promouvoir la consommation de légumes et la saine alimentation. L'objectif premier est de promouvoir les saines habitudes de vie par la consommation de fruits et légumes et le plaisir de manger.

Recherche et développement

De nombreuses actions ont été réalisées, en collaboration avec les différents partenaires et organismes de recherche, au cours de la période 2014-2019. Le tableau 4 présente un résumé des principaux projets réalisés.

Tableau 4. Implication de la Fédération dans les projets de recherche et de développement

LÉG.	TITRE PROJET	OBJECTIFS	COÛT TOTAL	DURÉE	FQPFLT	PARTENAIRES
PHM & Bio	Essais de cultivars de légumes de transformation	▪ Fournir de l'information sur la performance de nouveaux cultivars ▪ Adopter les cultivars les plus adaptés et performants	68 500 $/an	annuel	71 274 $	Bonduelle CTAQ CÉROM
H	Suivi de pièges à phéromones pour le ver gris occidental du haricot	▪ Connaître le cycle du papillon, son arrivée et son évolution ▪ Réagir s'il y a infestation		annuel	6 249 $	RAP MAPAQ CÉROM
E	Amélioration de la régie de culture et développement d'une stratégie de récolte dans la production d'edamame	▪ Évaluer l'effet du taux de semis sur les rendements, la qualité et les maladies ▪ Identifier le stade optimal de récolte (qualité et rendement) ▪ Développer un ou plusieurs critères mesurables rapidement pour le déclenchement de la récolte ▪ Définir les critères de caractérisation de la qualité du produit	227 405 $	2016 2017 2018	9 100 $	Bonduelle CÉROM Cintech agroalimentaire MAPAQ
P	Évaluation de l'efficacité de pesticides à risque réduit pour le contrôle de la punaise pentatomide dans la culture du pois à gousse (pois de transformation)	▪ Trouver des produits à moindres risques pour lutter contre la punaise pentatomide dans le pois ▪ Valider l'efficacité d'un ou des produits testés dans le temps, permettant de garantir l'absence du ravageur à la récolte tout en respectant les délais avant récolte prescrits et les risques pour la santé	70 000 $	2017 2018	Temps	Phytodata Bonduelle MAPAQ

LÉG.	TITRE PROJET	OBJECTIFS	COÛT TOTAL	DURÉE	FQPFLT	PARTENAIRES
H	Améliorer la surveillance phytosanitaire québécoise par le développement de réseaux de capteurs de spores sentinelles	▪ Documenter, préciser les conditions d'utilisation et répertorier les seuils d'interventions liées aux concentrations de spores ▪ Identifier les obstacles liés à l'implantation de réseaux de capteurs de spores	558 521 $	2016 2017 2018	409 $	CÉROM MAPAQ Bonduelle CIEL Dura Club AAC
H	Développement d'un test pétale pour la détection de *Sclérotinia* en production de haricots de transformation	▪ Déterminer la relation entre la présence de *S. sclerotiorum* et le développement de la maladie sur le rendement et la qualité du produit ▪ Définir une fenêtre optimale pour l'application de fongicides	64 141 $	2017 2018	5 460 $	Phytodata Bonduelle MAPAQ
M	Utilisation à grande échelle des trichogrammes contre la pyrale du maïs dans le maïs sucré frais et de transformation du Québec	▪ Faire connaître la méthode auprès d'un plus grand nombre de producteurs ▪ Atteindre un total de 200 entreprises québécoises ou doubler les superficies actuelles ▪ Réduire l'utilisation d'insecticides et les indices de risque pour l'environnement (IRE) et la santé (IRS)	486 803 $	2017 2018	3 213 $	IRDA Anatis Bonduelle Lassonde MAPAQ
PHM	Mise à jour des charges variables pour la production de légumes de transformation	Volet 1 : évolution des charges variables pour le pois, le haricot et le maïs de conserverie (PHM) : ▪ mise à jour des charges de semence, de fertilisant, de pesticide et de machinerie ▪ information sur les cultures de maïs et de soya (rendements, charges de culture et de machinerie) Volet 2 : évaluation des charges variables pour le haricot extra-fin : ▪ évaluation des charges de semence, de fertilisant et de pesticide ▪ informations sur les coûts d'irrigation	25 000 $	2017	28 356 $	CECPA

LÉG.	TITRE PROJET	OBJECTIFS	COÛT TOTAL	DURÉE	FQPFLT	PARTENAIRES
C	Récolte mécanique dans le concombre de transformation : évaluation du potentiel agronomique de cette régie de production dans les conditions de culture du Québec	▪ Documenter la performance agronomique et économique de la récolte mécanique et de la récolte manuelle en mesurant les rendements et la qualité ▪ Déterminer si les cultivars testés répondent aux exigences des marchés	69 802 $	2017 2018	4 476 $	CIEL Whyte's MAPAQ
PHM BIO	Développement d'une stratégie de désherbage contre la moutarde et la morelle dans le pois Amélioration des taux de population dans le maïs sucré	▪ Développer une stratégie efficace de désherbage ▪ Limiter les impacts sur les populations de pois ▪ Évaluer les pertes de population de pois liées aux sarclages ▪ Évaluer de la houe double (ou triple) et du peigne sur la répression de la moutarde et de la morelle ▪ Améliorer la façon d'utiliser la houe double ▪ Évaluer et déterminer les causes de pertes de population dans le maïs sucré biologique	42 000 $	2018 à 2019	22 457 $	CETAB+ Bonduelle (7 000 $/an) CRSNG
PHM	Évaluation de l'efficacité de 4 types de pièges automatisés pour le suivi de 4 ravageurs d'importance dans le maïs sucré	▪ Vérifier l'efficacité de pièges automatisés afin d'améliorer la surveillance de la pyrale bivoltine, du ver de l'épi, du VGOH et de la légionnaire d'automne ▪ Comparer les différents types de pièges ▪ Évaluer la précision de l'identification des espèces visées ▪ Comparer le coût relié au suivi de chaque ravageur ▪ Développer un cahier des charges pour mettre en place un réseau de surveillance	192 692 $	2018 à 2020	Temps	Phytodata Bonduelle Lassonde Distribution Solida MAPAQ
PHMC	Formation itinérante sur la prévention de l'exposition aux pesticides	▪ Mise en place d'une formation itinérante qui s'adresse aux producteurs et à leurs employés ayant comme thématique la prévention de l'exposition aux pesticides	55 400 $	2018	Temps	AGRIcarrières Fédérations horticoles INSPQ IRSST MAPAQ

LÉG.	TITRE PROJET	OBJECTIFS	COÛT TOTAL	DURÉE	FQPFLT	PARTENAIRES
P	Effet d'une culture-piège (tournesol) en bordure de champ de pois sur les populations de punaises	Tester trois cultures-pièges différentes : ▪ Seigle d'automne ▪ Seigle combiné à 5 variétés de blé ▪ Seigle et tournesol	2018 - 8 000 $ 2019 - 5 589 $	2018 2019	18 000 $	CÉROM Bonduelle (3 000 $/ an) MAPAQ
C	Étude technico-économique sur la production de concombres de transformation du Québec	▪ Réaliser une étude technico-économique des entreprises ▪ Calculer un coût de production par tonne courte produite ▪ Analyser les principaux déterminants de la rentabilité	52 695 $		7 430 $	CECPA FADQ
M	Démonstration d'alternatives aux herbicides à risque élevé pour l'environnement et la santé dans la culture du maïs sucré	▪ Démontrer l'efficacité des traitements de désherbage sur les principales mauvaises herbes dans la culture du maïs sucré de transformation ▪ Démontrer la sécurité des traitements sur la culture ▪ Informer les utilisateurs des risques pour l'environnement et la santé humaine que présentent ces traitements	101 846,50 $ (pour 2 ans)	2019-2020	Temps	Agri Conseils Maska Marie-Edith Cuerrier Bonduelle MAPAQ
M	Utilisation de pulvérisations aériennes par avion afin d'optimiser les lâchers de trichogrammes contre la pyrale du maïs dans le maïs sucré de transformation	▪ Faciliter l'utilisation de trichogrammes ▪ Réduire les coûts liés à cette méthode de lutte intégrée	159 620 $ (pour 2 ans)	2019-2020	Temps	Anatis Bioprotection IRDA Bonduelle MAPAQ Hélico-Services
M	Atelier d'échange régie de production maïs de transformation		8 241 $	2019	2 184 $	CÉROM Bonduelle MAPAQ

LÉG.	TITRE PROJET	OBJECTIFS	COÛT TOTAL	DURÉE	FQPFLT	PARTENAIRES
M	Utilisation raisonnée des traitements de semences dans le maïs sucré	▪ Savoir quand utiliser des semences traitées aux insecticides ▪ Valider la présence et l'importance des ravageurs des semis et leur incidence sur la levée, les populations de maïs sucré et le rendement ▪ Identifier l'ensemble des causes possibles (insectes, maladies, stress climatique, machinerie, semoir, etc.) pour les manques à la levée en début de saison ▪ Déterminer un seuil d'intervention économique		2018-2020	6 634 $	CRAM MAPAQ Clubs-conseils Phytodata
C	Essais de cultivars concombre	▪ Fournir de l'information sur la performance de nouveaux cultivars ▪ Adopter les cultivars les plus adaptés et performants		annuel	28 833 $	FQPFLT Whyte's Rijk Zwaan MAPAQ
C	Essais de fertilisation concombre	▪ Valider les besoins réels du concombre selon les types de sols ▪ Mettre à jour les présentes grilles de fertilisation en maximisant la rentabilité et en minimisant les impacts	586 695 $	2013-2017	15 000 $	FQPFLT Dura Club CIEL PleineTerre MAPAQ
C	Validation des rendements des concombres parthénocarpiques sous irrigation goutte-à-goutte	▪ Valider si l'irrigation goutte-à-goutte permet d'augmenter les rendements et la qualité des concombres parthénocarpiques ▪ Vérifier si l'irrigation goutte-à-goutte des concombres parthénocarpiques est rentable	15 323 $	2016-2017	3 395 $	IRDA FQPFLT Whyte's MAPAQ

Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Voici les enjeux et opportunités de la Fédération pour la prochaine période.

ENJEUX

- Diminution de la consommation de légumes en conserve
- Capacité maximale des usines atteinte chez Bonduelle, il n'est plus possible de procéder à l'ajout de nouveaux légumes sans des impacts négatifs pour les légumes produits actuellement
- Main-d'œuvre pour la production de concombres et la transformation de PHMC
- Aléas climatiques
- Problématiques phytosanitaires et accès aux nouvelles molécules
- Accès à l'eau
- Tributaire de l'environnement du marché nord-américain

OPPORTUNITÉS

- Augmentation de la consommation de légumes surgelés
- Développement de la production biologique
- Compétitivité du secteur (revenus à la ferme)
- Des industriels performants par rapport au secteur de la transformation des aliments et des boissons
- Le développement de produits spécialisés : edamame, etc.
- Le retour de certaines productions au Québec : tomate
- Appui des gouvernements et politiques : Guide alimentaire canadien, Politique bioalimentaire
- Gestion intégrée
- Disponibilité de l'eau

Afin de poursuivre sa réflexion sur les forces, faiblesses, enjeux et opportunités pour le secteur et de se donner une vision, des orientations stratégiques et des actions concrètes à réaliser, l'Office débutera une planification stratégique au cours de la prochaine année. Cette planification stratégique se fera en cohérence avec la planification stratégique de la Table filière.

Conclusion

Nous espérons que le présent exercice aura démontré à la Régie la rigueur de l'Office à appliquer le Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation. La période concernée aura eu ses défis, mais les réalisations présentées lors de cette évaluation démontrent la pertinence et la performance des outils collectifs. L'approche de partenariat préconisé par l'Office met en évidence la compréhension du lien étroit qui unit les maillons de la Filière, et que le Plan conjoint est un outil utile pour tous.

C'est donc plus fort de ces expériences, et les yeux tournés vers l'avenir, que l'Office entend entreprendre les prochaines années. C'est en misant sur le partenariat, l'innovation, la recherche, le savoir-faire et la promotion que le secteur des légumes de transformation se développera. Le Plan conjoint sera la force motrice de ces travaux. Des gains pour l'ensemble des producteurs et pour les transformateurs en seront les fruits.

Annexe 1 - Données statistiques du secteur

Graphique 10. Évolution des superficies ensemencées pour le pois, les haricots et le maïs sucré

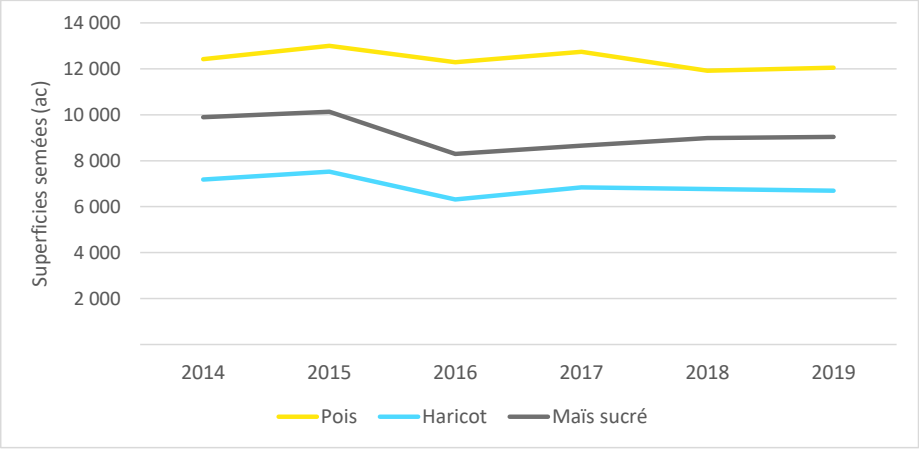

Graphique 11. Évolution des rendements des superficies ensemencées pour les catégories de pois de transformation

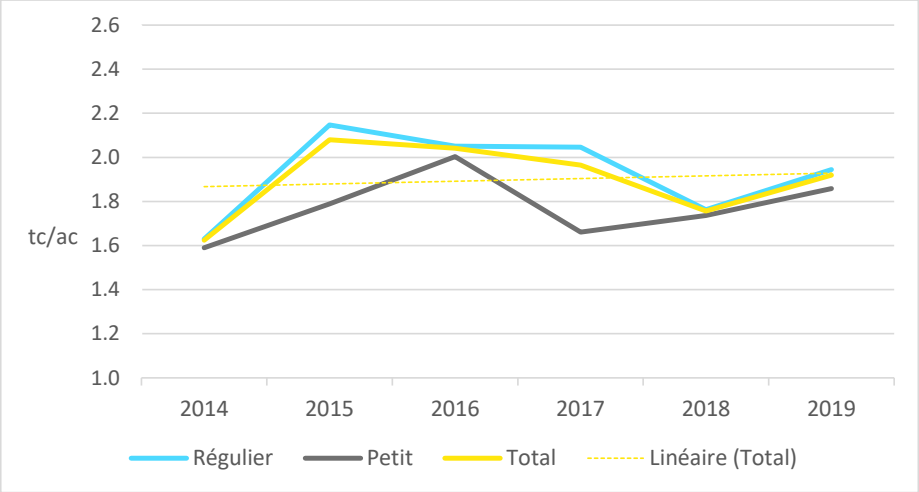

Graphique 12. Évolution des rendements des superficies ensemencées pour les catégories de haricots de transformation

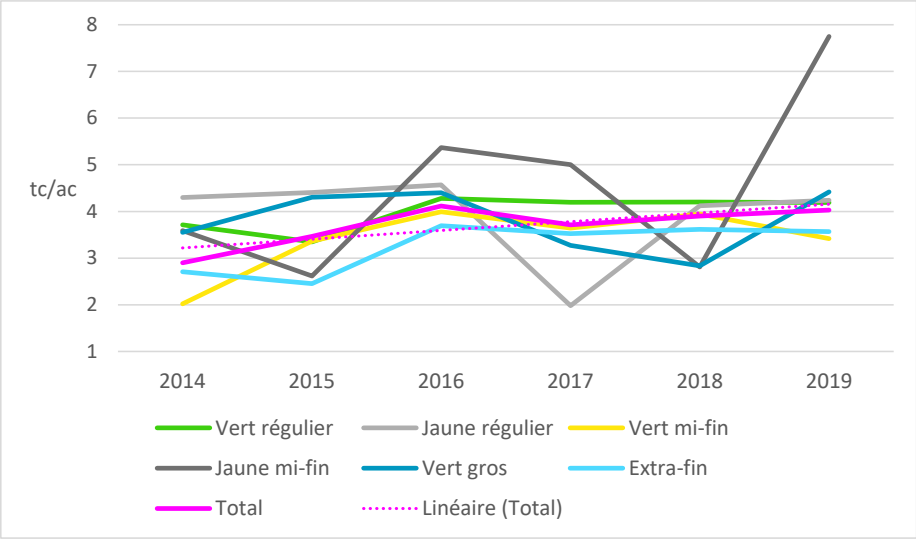

Graphique 13. Évolution du rendement des superficies ensemencées du maïs sucré de transformation

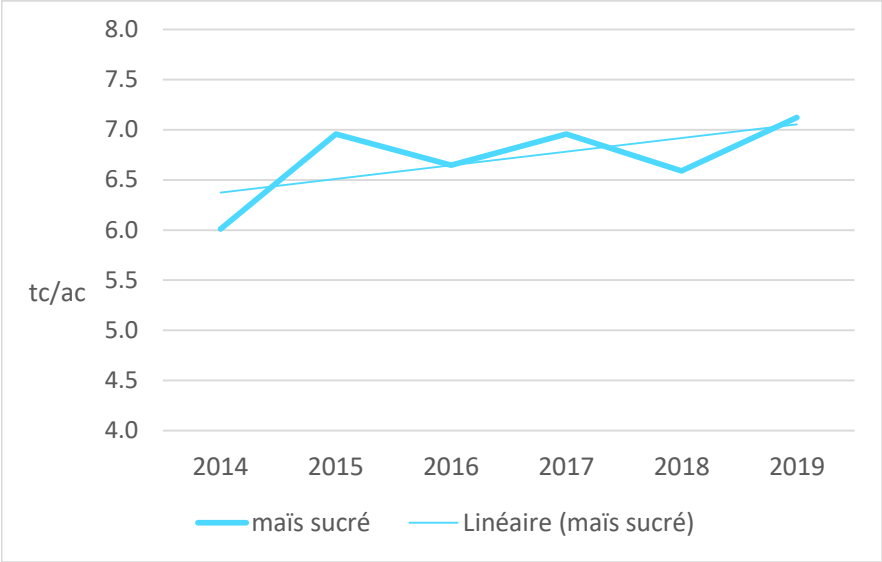

Graphique 14. Évolution des volumes contractés dans le concombre de transformation

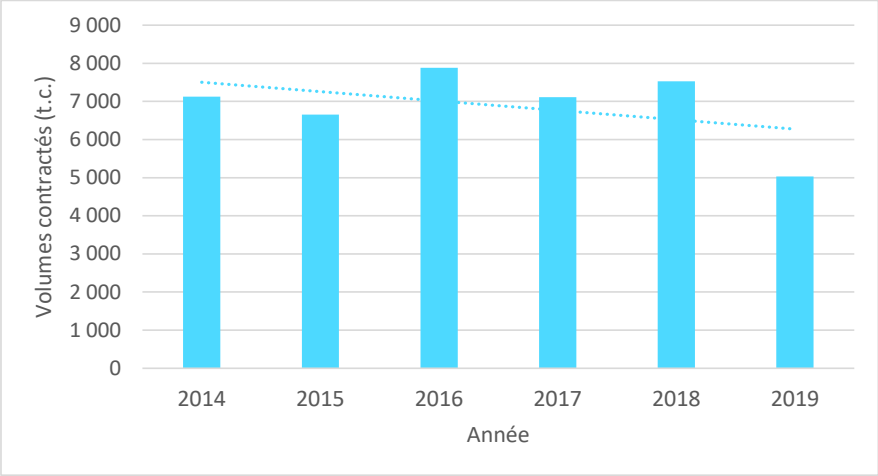

PLAN STRATÉGIQUE

DE LA TABLE FILIÈRE DES LÉGUMES DE TRANSFORMATION

2016
2019

Renouveler la croissance de l'industrie québécoise des légumes de transformation

PLAN STRATÉGIQUE

DE LA TABLE FILIÈRE DES LÉGUMES DE TRANSFORMATION

2016-2019

Renouveler la croissance de l'industrie québécoise des légumes de transformation

Ce plan stratégique a été établi par les membres de la Table filière des légumes de transformation :

Philippe Blondin, Les Aliments Whyte's inc.;
France Nadine Forget, directrice adjointe, Direction régionale de la Montérégie, secteur ouest, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et responsable gouvernementale;
Carole Fortin, Conseil canadien du commerce de détail (CCCD);
Dimitri Fraeys de Veubeke, Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ), président de la Table filière;
Vincent Giasson, Spécialités Lassonde inc.;
Émilie de la Haye Duponsel et Lucille Laflamme, Agriculture et Agroalimentaire Canada;
Marc Lemery, Bonduelle Amériques;
Judith Lupien et Yvan Michon, Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation (FQPFLT);
Sophie Perreault et Marie Gosselin, Association québécoise de distribution de fruits et légumes;
Jocelyn Trudel, Direction du développement des entreprises et des produits (MAPAQ);
Pierre Mongrain, analyste sectoriel (MAPAQ) et secrétaire-coordonnateur de la Table filière.

Avec la collaboration des présidents des comités de la Table filière :
Michel Casgrain, Bonduelle Amériques (Comité innovation);
Manon Darsigny, Bonduelle Amériques (Comité mise en marché);
Myriam Gagnon, FQPFLT (Comité concombres de transformation).

Coordination :
Pierre Mongrain, MAPAQ.

Révision linguistique :
Carmen Garrett, Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation.

Photographie :
Éric Labonté, MAPAQ.
Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation
iStock

Mise en page :
Louise Leclerc, MAPAQ.

Conception graphique :
Louise Leclerc, MAPAQ.

Ce document est disponible sur le site de la Table filière à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/legumestransformation

Dépôt légal : 2016
Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-74797-0

Table des matières

Avant-propos 1

État de situation 2

Mission 8

Vision 8

Orientations 8

Orientation 1 : 9

Orientation 2 : 12

Orientation 3 : 15

Orientation 4 : 15

Orientation 5 : 16

Avant-propos

Les transformateurs et les producteurs ont instauré une tradition de négociation dans le cadre de l'application du Plan conjoint, qui régit notamment le prix de certains légumes tels que le pois, le haricot, le maïs sucré, le concombre (PHMC) destinés à l'approvisionnement des usines de transformation. Toutefois, les intervenants de la production, les transformateurs et certains représentants du monde de la distribution ont répondu à l'invitation du Ministère et ont créé, en 1992, une table filière visant à renforcer les liens entre les intervenants pour favoriser le développement des marchés. La Table filière des légumes de transformation a d'abord concentré ses efforts sur la réalisation d'études ponctuelles. En 1997, les membres de la Table ont décidé de se doter d'une planification stratégique (1998-2000). L'objectif alors retenu était de renforcer certains secteurs de la filière pour « *Assurer la croissance de cette industrie* », et ce, en concertation avec les différents intervenants. Ce plan a été reconduit pour les années 2000 à 2004.

Au printemps 2004, il a été convenu de revoir les orientations et les actions à confier à la Table filière des légumes de transformation puisque l'environnement d'affaires dans l'industrie des légumes de transformation avait changé substantiellement au cours des dernières années. Ainsi, à la suite d'une consultation auprès de ses membres, la Table filière a adopté, le 20 octobre 2004, un nouveau plan stratégique 2004-2008 articulé autour du thème « *Sauver l'industrie québécoise des légumes de transformation* ».

À l'automne 2009, les membres de la Table élaboraient une nouvelle planification stratégique 2010-2014 par la Table filière, et adoptaient celle-ci le 27 mai 2010. Cette planification se fondait sur une vision commune qui est d'« *Assurer la croissance de l'industrie : par un partenariat stratégique rentable pour l'ensemble des joueurs de la filière; par une offre de produits compétitifs, innovants, accessibles et de qualité, qui répondent aux attentes des marchés et des consommateurs* ».

Au cours des cinq dernières années, le secteur québécois s'est bien positionné au Canada par les efforts de consolidation des entreprises de transformation, le travail en comités, l'innovation et la promotion, le dynamisme, le partenariat. Ce travail de concertation offrira de nouvelles avenues pour de nouveaux procédés de transformation, de nouveaux produits, une nouvelle culture (edamame).

Au printemps 2015, les membres entreprenaient, une nouvelle fois, une réflexion sur les orientations, les actions à porter pour les prochaines cinq années. La nouvelle vision commune adoptée par la Table est « *Renouveler la croissance de l'industrie: par un changement de perception du consommateur, par un partenariat stratégique rentable pour l'ensemble des acteurs de la filière, par une offre de produits de qualité, compétitifs, innovants et accessibles, répondant aux attentes des marchés et des consommateurs dans une optique de développement durable ».*

État de situation

Le secteur des légumes de transformation, qui regroupe les légumes appertisés (en conserve), les légumes surgelés et les légumes marinés, joue un rôle important dans l'activité économique du Québec. L'industrie est formée d'entreprises agricoles ayant signé, avec une usine de transformation, un contrat de production de pois verts, de haricots verts et jaunes, de maïs sucré ou de concombres (PHMC). Les PHMC représentent 95 % des légumes cultivés pour la transformation au Québec et sont soumis à un Plan conjoint géré par la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation. Une nouvelle culture, l'edamame, est testée au Québec et devrait, dans un avenir rapproché, y être transformée.

La valeur de la production de légumes de transformation représente 3 % de l'ensemble du secteur horticole et la valeur des livraisons de la mise en conserve de fruits et légumes, et fabrication de spécialités alimentaires atteignait 1,3 milliard de dollars en 2013. Au total, en 2014, 480 contrats se répartissaient sur 338 exploitations agricoles et cinq entreprises de transformation de légumes (PHMC) composaient cette industrie. En matière d'emploi, les livraisons totales de PHMC transformés ont généré 676 emplois directs et indirects et les entreprises de la mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires environ 4 430[1].

Depuis la dernière planification stratégique, l'industrie des légumes de transformation (PHMC) fait toujours face à certaines difficultés attribuables à des changements relatifs aux habitudes des consommateurs, aux regroupements d'achats dans l'institutionnel et aux pressions des clients (les grossistes en distribution par exemple), alors que d'autres sont de nature conjoncturelle. L'industrie des légumes de transformation ne fait pas exception : elle doit évoluer dans le contexte du marché mondial hautement compétitif.

Les forces :

Pour maintenir, voire améliorer sa compétitivité dans un contexte de marché mondial, l'industrie des légumes de transformation (PHMC) doit miser sur les éléments suivants qui sont autant de force à exploiter :

- **Produits** :
  - Des légumes reconnus pour leur potentiel nutritionnel en lien avec une saine alimentation;
  - Des légumes de haute qualité puisque la transformation survient quelques heures seulement après la récolte, conservant ainsi les valeurs nutritives de ceux-ci;
  - Des légumes rapides à utiliser (praticité), facilement stockables, disponibles à l'année, offerts à des prix compétitifs et stables par rapport à ceux des légumes frais;
  - Des produits de qualité (rendement supérieur à la compétition : nombre de portion servie par contenant ou sachet);
  - Des légumes de transformation canadiens et conformes aux normes nationales et internationales (HACCP, GFSI) qui garantissent l'innocuité alimentaire (salubrité);
  - Des légumes de transformation qui sont produits dans le respect de normes environnementales et sociétales (GRI[2]);
  - Des légumes transformés ayant une faible empreinte carbone.

[1]Les données sur l'industrie des légumes transformés (PHMC) ne sont pas disponibles. Ainsi, le nombre d'employés représente l'ensemble du secteur de la mise en conserve de fruits et légumes ainsi que de la fabrication des spécialités alimentaires (Statistique Canada – code SCIAN 3114), incluant celui des légumes transformés (PHMC).

[2]Global Reporting Initiative : référentiel d'indicateurs permettant de mesurer l'avancement du développement durable. Domaine économique, environnemental, droits de l'Homme, relation sociale et travail décent, responsabilité vis-à-vis les produits, société. (49 indicateurs de base, 39 supplémentaires)

- **Ressources** :
  - Un accès à des ressources de qualité (eau, énergie, terres agricoles, intrants agricoles), d'infrastructures pour la distribution, de système politique stable et de savoir-faire des producteurs et transformateurs;
  - La possibilité de revenus complémentaires que représentent les légumes de transformation : diversification de production (grandes cultures, productions maraîchères ou animales);
  - La présence, au Québec, de trois leaders de la transformation des légumes au Canada.
- **Marchés** :
  - Une structure d'approvisionnement flexible et efficace (réaction rapide) permettant de répondre aux besoins (par exemple : mélanges de légumes) changeants des distributeurs et des clients;
  - La proximité et l'accessibilité des marchés nord-américains grâce aux accords de libre-échange.
- **Interrelations** :
  - L'excellence de la cohésion et de la communication entre les producteurs et les transformateurs, qui mènent à des relations bien encadrées (Plan conjoint);
  - L'étroite concertation entre les acteurs de la Table filière des légumes de transformation (distributeurs, transformateurs, producteurs et gouvernements).

Les faiblesses :

Malgré toutes ses forces, l'industrie fait face à bon nombre d'éléments dont la conjugaison peut compromettre l'essor de la filière :

- **Production** :
  - La sensibilité des cultures destinées à la transformation aux grands écarts de température et climatique (plus variable et parfois extrême);
  - La compétition exercée par d'autres cultures (soya, céréales, haricots secs, maïs et productions maraîchères) pour l'ensemencement des terres agricoles;
  - La présence de maladies telles : la sclérotinia, la pourriture racinaire, etc., et l'arrivée de nouveaux insectes : punaise pentatomide verte;
  - La saison de production courte au Québec.
- **Produits** :
  - Le manque de connaissance des consommateurs et des clients sur les caractéristiques distinctives des légumes transformés québécois sur : la qualité, la valeur nutritive, la fraîcheur, les conditions de récolte et de transformation, les normes respectées (salubrité, environnementale, sociale) tout au long du processus du champ à la vente;
  - La possibilité, pour les distributeurs en alimentation, de s'approvisionner ailleurs qu'au Québec, notamment pour leurs marques privées toujours en croissance;
  - La présence insuffisante des PHMC québécois sur les marchés en forte croissance (biologique, prêt à manger, etc.);
  - La présence accrue de légumes frais, de nouvelles variétés de légumes frais et de légumes frais précoupés disponibles à l'année;
  - La perception négative des consommateurs vis-à-vis les légumes transformés comparativement aux légumes frais.

- **Réglementation** :
  - Les exigences des réglementations et normes, notamment, sur les pesticides et le captage de l'eau;
  - Les exigences réglementaires et normes qui freinent l'innovation dans la transformation des légumes tels : la réduction du sel, les barèmes de stérilisation et de cuisson;
  - Les normes d'étiquetage et de dénomination des catégories de légumes transformés qui entraînent une confusion auprès des consommateurs et clients;
  - Les modifications aux normes environnementales et commerciales qui influent sur la production ou le transport des marchandises et qui amènent des changements au prix des matières premières.
- **Main-d'œuvre** :
  - La rareté de la main-d'œuvre autant en agriculture que chez les transformateurs;
  - Les entreprises de transformation québécoises font face à un problème d'accès à la main-d'œuvre étrangère pouvant compromettre leur compétitivité :
    - La réforme de l'assurance-emploi, en 2013, qui réduit le bassin des travailleurs saisonniers;
    - La réforme du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) limite la possibilité des usines d'employer des travailleurs étrangers temporaires et pourrait occasionner des difficultés d'opérations par un manque de main-d'œuvre locale.
- **Compétitivité** :
  - Un environnement d'affaires fortement compétitif qui limite l'amélioration de la marge bénéficiaire;
  - Le défi que représente l'utilisation des usines de transformation à pleine capacité et le plus longtemps possible, pour atteindre une meilleure rentabilité dans un climat nordique où la saison de production est courte (rétention de la main-d'œuvre, saisonnalité de la production);
  - La mondialisation des marchés qui implique l'arrivée « massive » de nouveaux produits cultivés et transformés dans d'autres pays et vendus à des prix très compétitifs, compte tenu de cadres environnementaux et socio-économiques différents : Inde (cornichon), Chine (haricot, maïs et mélanges de légumes surgelés) et certains pays de l'Europe centrale et orientale;
  - Les subventions versées par des gouvernements étrangers, la Chine par exemple, pour le développement de l'industrie;
  - L'amélioration de la qualité des produits importés grâce à des certifications comme celle instaurée en Thaïlande. D'autres pays devraient suivre le mouvement.

L'environnement d'affaires :

Rappelons que l'industrie québécoise doit évoluer dans l'environnement d'affaires suivant :

- **Consommation**
  - Le marché des légumes de transformation est relativement mature, et fait face à la concurrence des légumes frais et du prêt à l'emploi. Ainsi au Canada, de 2009 à 2013, la part relative des légumes transformés est passée de 33 % à 31 %;
  - Depuis 2009, une baisse de la demande canadienne (équivalent poids frais) a été enregistrée pour les PHMC (en conserve et surgelés) soit, -3,5 % pour les conserves et de -9,9 % pour le surgelé;
  - Au Québec, selon les données d'ACNielsen, entre 2011 et 2013, les ventes de légumes en conserve ont diminué de -4 %, diminué de -1 % dans les marinades et augmenté de 1 % dans le surgelé;
  - Les conserves et les surgelés représentent respectivement 24 % et 6 % des légumes consommés par les Canadiens;

- L'évolution de la démographie : vieillissement de la population, taille des ménages (67 % composé de deux personnes et moins), présence accrue d'immigrants qui occasionnent des changements dans la demande et la consommation des légumes transformés;
- Les besoins du réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI) en légumes transformés offrent des perspectives de marché pour l'industrie québécoise compte tenu de la rareté de la main-d'œuvre.

❖ **Production (2009 à 2013)**

- Les superficies servant à la production de légumes de transformation sont situées principalement en Montérégie, où l'on trouve 78 % des étendues de terre, dans Lanaudière (9,8 %) et dans le Centre-du-Québec (9,6 %). De plus, ces deux dernières régions ont pris de l'importance dans la production du haricot extra-fin et du maïs sucré par rapport à la période précédente (des années 2002 à 2008). La réorientation des ex-producteurs de tabac explique en partie cette situation;
- La production de légumes de transformation représente rarement la source principale de revenus des producteurs québécois. En effet, elle est généralement associée à d'autres productions de la ferme. Seulement 18 % déclarent, à la fiche d'enregistrement du MAPAQ, que les légumes de transformation sont leur principale source[3] de revenus;
- Les légumes de transformation sont, dans la plupart des cas, utilisés comme cultures de rotation;
- Les volumes de production de PHMC ont été variables. Ils ont diminué dans les pois, augmenté dans les haricots et les concombres, et sont demeurés stables dans le maïs sucré;
- La pression à la hausse sur les prix, entre 2009 et 2014, est due à l'appréciation des prix des cultures commerciales et à l'augmentation du coût des intrants;
- Le Québec a amélioré ses recettes monétaires passant de 34 % à 40 % au niveau canadien;
- La main-d'œuvre (surtout étrangère) représente une part importante du coût de production du concombre. La main-d'œuvre étrangère est également embauchée dans les usines de transformation;
- La FQPFLT en collaboration avec Bonduelle Amériques introduira dans la prochaine période quinquennale une nouvelle culture, l'edamame.

❖ **Commerce**

- Le Québec est le premier exportateur de concombre, de maïs sucré et de pois au Canada. Il arrive en deuxième place pour ce qui est de l'exportation de haricot de transformation, derrière l'Ontario. Les exportations québécoises de PHMC transformés ont augmenté dans les concombres et les haricots, mais ont diminué dans les pois et le maïs sucré;
- Les exportations québécoises occupaient 49 % des valeurs des exportations canadiennes;
- Les exportations de PHMC sont principalement destinées aux États-Unis (P 99 %, H 99 %, C 97 % et M 61 %);
- Globalement, les importations québécoises de PHMC sont en hausse, sauf pour les haricots. Elles proviennent de plus en plus de pays autres que les États-Unis comme la Belgique, la Chine, la France, l'Inde et la Pologne;
- Selon les représentants de l'industrie, les normes précisées lors des appels d'offres dans l'institutionnel ne sont pas toujours respectées à propos des grades, des catégories et de la qualité spécifiés;
- La balance commerciale québécoise est positive pour les quatre productions.

❖ **Transformation**

- Au Québec, l'industrie des légumes de transformation est très concentrée puisque trois grandes entreprises se partagent 95 % du chiffre d'affaires : Bonduelle Amérique, Spécialités Lassonde inc. et Les Aliments Whyte's inc.;

[3]. La source principale est la source de revenus qui représente le plus haut pourcentage du revenu agricole total de l'exploitation agricole.

- Il y a une tendance à la consolidation des activités de transformation dans un même lieu;
- Les entreprises québécoises occupent une place importante dans l'industrie canadienne des aliments surgelés : la valeur de leurs livraisons manufacturières les place au troisième rang au Canada, derrière l'Ontario et le Manitoba;
- La présence de Bonduelle Amériques en Ontario et au Québec permet de mieux exploiter la complémentarité agricole (PHM) des deux provinces;
- L'industrie de la transformation doit faire face à un resserrement de la réglementation;
- Les distributeurs imposent des exigences et des normes plus sévères en matière de salubrité et d'innocuité, ce qui peut s'avérer un avantage qualitatif des produits québécois sur la compétition étrangère;
- Les usines américaines sont de plus grande taille que celles du Québec et appartiennent à des multinationales;
- Au cours des dernières années, une consolidation avantageant les États-Unis a eu lieu dans le secteur du concombre. Toutefois, le Québec a augmenté ses volumes de production en 2013.

Distribution

- Les légumes transformés sont écoulés sur le marché de détail et sur celui des HRI;
- On note la présence grandissante de légumes transformés, à des prix très compétitifs, sur nos marchés. Ils proviennent de nouveaux pays exportateurs comme la Chine, l'Inde et la Pologne où l'encadrement réglementaire des conditions de production est différent du nôtre;
- Une ventilation accrue du détail au-delà des grands distributeurs : Walmart, Costco, Dollarama, Tigre géant, les pharmacies, etc.;
- Un nombre restreint de grossistes qui contrôle la majorité des activités du secteur;
- Trois regroupements d'achats (GACEQ, GACOQ et Sigmasanté) approvisionnent le marché de l'institutionnel;
- Les principaux grossistes distributeurs dans le HRI promeuvent le prêt à l'emploi plutôt que les légumes en conserve et surgelés.

Facteurs externes

- Les changements climatiques : plus de sécheresse, plus d'inondations, variation plus importante et extrême du climat;
- Les normes de qualité élevées au Canada et le manque d'harmonisation des règlements (règlements canadiens et internationaux sur les pesticides, l'environnement, les normes sociétales, etc.) envers les produits importés;
- Les politiques gouvernementales, tels le développement durable, la production biologique, les promotions de l'achat local, etc.;
- Les modifications réglementaires éventuelles au niveau canadien et provincial;
- Les fluctuations de l'activité globale dans l'économie, qui influent sur l'activité de l'industrie des légumes de transformation[4];
- Les variations du taux de change : la fluctuation du dollar actuellement à la baisse est favorable à l'exportation.

4. Une réduction de l'activité économique globale de 1 % réduit l'activité du complexe production-transformation de 0,5 % (MAPAQ-Direction des études et des perspectives économiques, note économique, janvier 2009).

Opportunités et menaces :

En considérant les forces, les faiblesses et l'environnement d'affaires, nous pouvons cerner des opportunités et des menaces à l'industrie.

Opportunités	Menaces
L'évolution démographique : le vieillissement de la population, la taille des ménages, la venue d'immigrants.	Offre de légumes frais à l'année en provenance de l'étranger.
Tendances à l'achat local, produit santé, respect de l'environnement, biologique.	Diminution de la consommation des conserves et maintien dans le surgelé.
Demande pour des produits à usage rapide, car moins de temps de préparation des repas chez les consommateurs et la rareté de la main-d'œuvre dans le HRI.	Perception du consommateur sur les légumes transformés : teneur en sel et en sucre, fraîcheur.
Demande pour des produits à base de légumineuses.	Concurrence de produits transformés de l'étranger à prix modique.
La demande des distributeurs et des détaillants pour des produits nouveaux, innovateurs sous leur marque privée.	Substitution des superficies par une offre accrue de grandes cultures.
Le programme Melior qui améliore l'offre alimentaire.	La présence de maladies (sclérotinia, pourriture racinaire, etc.).
Les nouvelles variétés et les nouvelles technologies culturales et de transformation.	Contraintes budgétaires dans l'institutionnel par rapport à la qualité (grade, catégorie et rendement par portion) des produits achetés souvent en provenance de l'étranger.
Segmentation des marchés (diversité des produits, des besoins).	Concentration des acheteurs et des grossistes (marques privées, promotion par rapport à la marge bénéficiaire).
Arrivée de nouveaux joueurs dans le détail.	Frais de listing élevé pour le détail et application de la règle « one in » « one out ».
L'impact de l'industrie sur l'économie.	La réforme du PTET et de l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers.
	Les normes d'étiquetage, la réglementation qui freine l'innovation (réduction de sel, barème de stérilisation), les exigences environnementales par rapport à l'étranger.
	Les exigences que pourrait avoir la FDA et l'ACIA sur l'application de la réglementation concernant le prêt à l'emploi (niveau de pathogène si consommé frais au lieu de cuit) et les produits surgelés.
	Le manque d'harmonisation entre les pays en ce qui a trait aux pesticides, aux normes environnementales, aux normes sur la main-d'œuvre.
	Chez les distributeurs, hausse limitée des prix à des périodes précises (« black-out »).
	La révision chez les détaillants de la structure de coût (programme).
	Le manque de synchronisation des appels d'offres de l'institutionnel avec la récolte au Québec.
La variation du taux de change du dollar américain ou de l'Euro.	
L'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne ou le partenariat transpacifique.	
L'achat par B & G des marques nationales américaines (Green Giant et Le Sueur (Le Sieur)) qui pourrait occasionner une réorganisation des approvisionnements sur le marché nord-américain de la transformation.	

Bien que l'industrie des légumes de transformation fasse l'objet de vives menaces dans un contexte difficile sur le plan de la compétitivité, les perspectives à court terme semblent positives. L'intérêt accru du consommateur québécois pour les fruits et les légumes, éléments d'une saine alimentation, l'achat local, le respect de l'environnement et des conditions sociales, favorise les marchés des légumes transformés.

C'est pourquoi les intervenants réunis en Table filière ont convenu d'unir leurs efforts pour *renouveler la croissance de l'industrie* québécoise des légumes de transformation.

Le plan stratégique 2016-2019 est donc le résultat de cette réflexion. Au cours des quatre prochaines années, les orientations et les objectifs définis guideront non seulement le travail des intervenants lors des rencontres de la Table filière et de ses comités, mais également le travail de chacun, dans sa propre organisation.

Mission

Favoriser une interrelation étroite entre les divers maillons de la chaîne alimentaire afin de maximiser la synergie issue de ces partenariats et d'assurer le développement économique durable de l'ensemble du secteur des légumes de transformation au Québec.

Vision

Soutenir et renouveler la croissance de l'industrie:
1. par un changement de perception du consommateur et des utilisateurs;
2. par une offre de produits de qualité, compétitifs, innovants et accessibles, répondant aux attentes et préoccupations des marchés et des consommateurs dans une optique de développement économique durable;
3. par un partenariat stratégique rentable pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Orientations

La mise en marché des produits, l'innovation, la recherche et le développement sont les variables cruciales pour l'avenir de la filière des légumes de transformation dans l'économie régionale et provinciale. Ainsi, les orientations ciblées par les membres de la Table en tiennent compte.

4. La consolidation des parts de marché des produits d'origine québécoise sur les marchés desservis par le Québec (PHMCE).

5. L'augmentation de la compétitivité, de la concurrence et de l'innovation des produits québécois pour répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs et des clientèles.

6. L'optimisation des retombées d'un partenariat stratégique développé par l'ensemble des joueurs de la filière.

7. Mieux se positionner sur le bilan environnemental dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

8. L'accès à de la main-d'œuvre étrangère pour les producteurs et les transformateurs.

Orientation 1 :

La consolidation des parts de marché des produits d'origine québécoise sur les marchés desservis par le Québec (PHMCE).

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
Objectif 1 : Stimuler et promouvoir un approvisionnement local afin de répondre aux besoins et à la demande des marchés (québécois, canadien, étranger) pour les produits transformés et vendus sous les marques privées et nationales.	Évaluer les coûts d'opportunité associés à l'achat québécois. **Réglementations** Poursuivre les représentations pour une application efficace de « Produit du Canada » selon une norme de 85 % de contenu canadien, et ce, en lien avec la Table ronde sur la chaîne de valeur du secteur horticole. Analyser les règles et les impacts des normes associées aux catégories et formats standardisés et proposer, le cas échéant, les modifications appropriées. Faire des démarches pour modifier la dénomination des catégories pour retrancher le mot Canada afin d'éviter les confusions auprès des acheteurs. Mettre en place une veille sur la réglementation et ses éventuelles modifications tant fédérale, provinciale, américaine et sur les accords de libre-échange pouvant avoir un impact économique (production, transformation, distribution) et en assurer la diffusion. Analyser et comparer la réglementation américaine à la réglementation canadienne.
Objectif 2 : Sensibiliser les consommateurs québécois, les détaillants, les utilisateurs et les acheteurs de services alimentaires (secteur des hôtels, restaurants et institutions – HRI) à l'achat des produits fabriqués par l'industrie québécoise des légumes transformés (PHMCE).	**Aspect Aliment du Québec** Optimiser l'utilisation des labels « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » pour tous les aliments produits et transformés au Québec.
	Aspect promotion Développer un outil promotionnel axé sur le « développement durable », les produits santé (réduction de sodium, sucre, sans gras trans), la salubrité, la traçabilité et les produits innovateurs. Développer une stratégie de communication et de promotion pour les légumes transformés (par exemple, l'origine du produit, Aliments du Québec, Aliments préparés au Québec). Dans le cadre d'éventuelles initiatives gouvernementales pour la promotion des fruits et légumes (« Fruits et légumes en vedette », « Mettez de la couleur dans votre assiette ») et en collaboration avec le Comité des services alimentaires (CTAQ) et les autres secteurs agroalimentaires, bien faire connaître l'offre québécoise de légumes de transformation aux acheteurs de la restauration : mise au

Orientation 1 :

La consolidation des parts de marché des produits d'origine québécoise sur les marchés desservis par le Québec (PHMCE).

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
	point d'un outil convivial pour faciliter l'information (liste de produits et d'entreprises, disponibilité, formats, points de contact et autres). S'arrimer à la Table filière biologique en lien avec la stratégie de croissance du secteur biologique – aspect promotion.
	Aspect reconnaissance et connaissance des produits transformés québécois
	Améliorer la connaissance et la reconnaissance des marques québécoises par le consommateur.
	Travailler avec les diététistes pour fournir de l'information sur le fait que les légumes transformés sont intéressants dans une alimentation riche en fruits et légumes : démonstration et d'outils de sensibilisation.
	Collaborer avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec dans le cadre du mois de la nutrition (mars) pour favoriser la consommation de légumes de transformation.
	Faire des représentations et établir des liens auprès des instances de différents ministères du gouvernement provincial pour faire connaître les critères distinguant favorablement les produits du Québec (qualité, nombre de portions, développement durable, salubrité, traçabilité, économique, achat local, normes environnementales [GRI], normes culturales, accréditations HACCP ou GFSI, normes sociales, taux de sodium, etc., en comparaison des produits étrangers) et l'importance économique du secteur au niveau régional et provincial.
	Faire des représentations et établir des liens et un contact avec les principaux grossistes distributeurs, regroupements d'achats, fournisseurs du HRI, pour faire connaître les critères distinguant favorablement les produits du Québec (qualité, nombre de portions, développement durable, salubrité, traçabilité, économique, achat local, normes environnementales [GRI], normes culturales, accréditations HACCP ou GFSI, normes sociales, etc.) et les produits importés.
	Réaliser des analyses comparatives du produit transformé (produit québécois par rapport aux produits de concurrents) afin d'évaluer le rendement « qualité/prix », la valeur nutritive, les méthodes culturales et autres.
	Comprendre les politiques d'achat du milieu institutionnel afin de développer un argumentaire financier pour se positionner dans les appels d'offres.

Orientation 1 :

La consolidation des parts de marché des produits d'origine québécoise sur les marchés desservis par le Québec (PHMCE).

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
	Aspect milieux de l'enseignement
	Faire des liens avec les écoles de cuisine (début de l'année scolaire) de la province pour concevoir une approche liée à l'assiette composée de produits alimentaires du Québec (par exemple, la formation en continu).
	Faire des représentations auprès du MELS pour intégrer, dans le système d'éducation, l'importance d'une saine alimentation incluant les légumes de transformation.
Objectif 3 : Développer le marché des concombres de transformation. (Concombres)	Favoriser l'approvisionnement local.
	Faire connaître et promouvoir les marques québécoises.
	Valoriser les résultats de l'étude d'analyse de cycle de vie.
	Intégrer des systèmes de traçabilité dans une optique de sécurité alimentaire (rappel alimentaire).
	Développer et intégrer un système de salubrité dans les concombres de transformation.
Objectif 4 : Améliorer la reconnaissance des produits transformés auprès des consommateurs et des utilisateurs afin de faire changer leur perception par la promotion et la valorisation des bienfaits des produits en conserve et surgelés.	L'industrie des légumes de transformation doit innover davantage afin de démontrer aux consommateurs que le légume transformé (en conserve ou surgelé) est toujours une alternative et un complément aux légumes frais.
	Valoriser les produits transformés en faisant connaître leurs valeurs nutritives, leur qualité, leur praticité, leur provenance.
	Valoriser les produits transformés en faisant connaître les normes respectées : environnementales, sociales, de salubrité, réglementaires, etc.
	Valoriser les produits transformés en lien avec les actions réalisées par l'industrie en termes de développement durable (lutte raisonnée, gestion de l'eau, empreinte carbone, etc.) et le développement économique.

Responsables :
Comité mise en marché et Comité concombres

Orientation 2 :

L'augmentation de la compétitivité, de la concurrence et de l'innovation des produits québécois pour répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs et des clientèles.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
Objectif 1 : Offrir des produits qui rejoignent les préoccupations du marché, pour ce qui est de la qualité, de l'innocuité et du développement durable.	Développer un outil promotionnel axé sur le « développement durable », les produits santé (réduction de sodium, sucre, sans gras trans), la salubrité, la traçabilité et les produits innovateurs.
	Assurer un dialogue constant avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le Sous-ministériat de la santé animale et de l'inspection des aliments (SMSAIA), au besoin.
	Poursuivre la veille stratégique avec un partage des informations portant sur : ▪ les tendances et les besoins du marché; ▪ les messages diffusés dans les diverses publications sur les fruits et légumes afin que les légumes transformés soient correctement nommés; ▪ Utiliser les outils de veille déjà existants (AAC, ACIA).
	Diversifier les produits selon de nouveaux formats, type de transformation, d'emballage ou à valeur ajoutée (marché biologique, de niche, haut de gamme, de spécialité, différencié. Par exemple, glace ou sorbet de légumes).
Objectif 2 : Dans le respect des conditions de culture, garantir aux transformateurs un approvisionnement local diversifié et dont le volume répond aux exigences du marché.	**Production** Réaliser des projets conjoints d'innovation avec d'autres partenaires afin d'améliorer les régies de production (PHMCE) des différentes cultures pour optimiser (performance agronomique et économique) les rendements et la rentabilité axés, entre autres, sur : ▪ la qualité et le rendement agricole ; ▪ la régie de production et de récolte ; ▪ la qualité et la performance des variétés ; ▪ l'efficacité de la lutte phytosanitaire ; ▪ le développement durable ; ▪ la production biologique ; ▪ les zones tampons contre la pollinisation croisée (contamination) des OGM utilisés dans les cultures commerciales ; ▪ l'augmentation de la productivité; ▪ introduire les biostimulants; ▪ s'adapter à la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018
	Augmenter l'offre de productions biologiques de transformation (pois-haricot-maïs sucré).
	Évaluer l'opportunité de développer ou d'introduire de nouvelles cultures, (edamame, betterave jaune, etc.).
	Introduire ou utiliser l'agriculture de précision pour apporter les correctifs à des endroits spécifiques et explorer les possibilités de la biovigilance.
	Poursuivre l'adoption de bonnes pratiques par

Orientation 2 :

L'augmentation de la compétitivité, de la concurrence et de l'innovation des produits québécois pour répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs et des clientèles.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
	les différents intervenants du secteur tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
	Sensibiliser la FADQ à l'importance d'offrir, dans les programmes d'assurance, des niveaux de couverture ajustés à l'évolution des pratiques de cultures (ex. : variétés parthénocarpiques, plasticulture et irrigation goutte à goutte dans le concombre), de la production biologique et l'introduction de nouvelles cultures (ex. : edamame).
	Établir un coût de production pour la culture au Québec de l'edamame aux fins de transformation.
Objectif 3 : Encourager l'innovation afin de permettre au secteur de se différencier sur le plan de la production (productivité, offre) et de la transformation (produits, emballages, procédés), et d'améliorer la productivité.	Trouver des leviers de financement afin d'accélérer l'introduction de l'innovation dans les entreprises de transformation.
	Accroître les efforts en innovation afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, des consommateurs et du développement durable, notamment dans les thématiques suivantes : ▪ Réduction des barèmes de stérilisation ; ▪ Diminution du sel dans les légumes ; ▪ Déshydratation partielle des légumes ; ▪ Optimisation de l'utilisation de l'eau ; ▪ Évaluer l'efficacité de nouveaux procédés de stérilisation (ex. : utilisation de la lumière pulsée).
	Consolider la relance du secteur du concombre par le développement d'ingrédients visant à élaborer de nouveaux produits et usages (surgelé, jus, purée, etc.).
	Effectuer les preuves de concept des nouveaux produits ou procédés, en valorisant les légumes transformés, les légumes frais déclassés, les résidus, etc.
	Former des alliances pour favoriser la diffusion de l'innovation dans tous les maillons.
Objectif 4 : Améliorer la performance agronomique et économique du secteur des concombres de transformation pour favoriser l'approvisionnement local. (Concombres)	Utiliser des cultivars performants adaptés aux réalités québécoises et répondant aux besoins des acheteurs.
	Réviser la régie de production afin d'assurer le plein potentiel des cultures, d'augmenter les rendements et de devancer la saison de production.
	Recourir à une stratégie phytosanitaire efficace basée sur la lutte intégrée maximisant l'utilisation de nouveaux moyens et outils ainsi que le dépistage et la vulgarisation.
	Développer la récolte mécanique pour : • Augmenter les volumes de production au Québec ; • Abaisser les coûts de production ; • Offrir de nouveaux produits compétitifs pour répondre à la demande des

Orientation 2 :

L'augmentation de la compétitivité, de la concurrence et de l'innovation des produits québécois pour répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs et des clientèles.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
	marchés.
	Améliorer la gestion de la récolte (coordination, gestion des cueillettes, récolte mécanique, résultats des livraisons, etc.).
Objectif 5 : Positionner le secteur québécois comme un leader dans la production des concombres de transformation. (Concombres)	Favoriser l'acquisition et le transfert des connaissances. Par exemple : informations stratégiques obtenues lors des missions à l'étranger.
	Consolider le réseau international de contacts avec les experts de la production.
Objectif 6 : Concevoir des produits innovateurs afin de se démarquer des marchés traditionnels et de la compétition. (Concombres)	Travailler au développement de l'utilisation du concombre pour la surgélation et comme ingrédient alimentaire. Par exemple, glace et sorbet aux concombres.
	Soutenir le développement de marinades et autres produits répondant aux nouvelles attentes des marchés (goût, santé, etc.).
	Explorer de nouveaux procédés de transformation et de conservation des produits.

Responsables :
Comité innovation et Comité concombres

Orientation 3 :

L'optimisation des retombées d'un partenariat stratégique développé par l'ensemble des joueurs de la filière.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
Objectif 1 : Que les trois maillons de la filière communiquent les résultats du partenariat stratégique.	Poursuivre la veille des marchés, de la production et des innovations.
	Calibrer et évaluer les actions et communiquer les résultats du partenariat stratégique.
	Diffuser l'impact économique du secteur des légumes de transformation dans le développement régional et provincial.
	S'assurer que le plan de gestion des communications en temps de crise pour les filières fruits et légumes frais et transformés demeure opérationnel.

Responsable :
Table filière

Orientation 4 :

Mieux se positionner sur le bilan environnemental dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
Objectif 1 : Faire connaître ce qui est déjà fait dans le milieu.	Faire la promotion des actions déjà réalisées par les producteurs et les transformateurs auprès des consommateurs et des clientèles.
	Utiliser les résultats du Projet analyse de cycle de vie.
Objectif 2 : Améliorer le bilan environnemental incluant l'aspect sociétal.	Bien circonscrire les besoins des intervenants et utiliser les résultats du Projet analyse de cycle de vie.
	Se tenir informé des travaux menés par le comité développement durable du CTAQ.
	Collaborer aux initiatives mises sur pied par la Table ronde sur la chaîne de valeur du secteur horticole.
Objectif 3 : Répondre aux attentes de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.	S'ajuster à la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.

Responsables :
Table filière et ses comités

Orientation 5 :

L'accès à de la main-d'œuvre étrangère pour les producteurs et les transformateurs.

Objectifs et indicateurs	Moyens à mettre de l'avant
Objectif 1 : Pouvoir miser sur un programme de main-d'œuvre étrangère adapté aux besoins du secteur.	**Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour que le secteur de la transformation des légumes soit exempté de la refonte du PTET au même titre que le PTAS.**
	Collaborer avec FERME et l'UPA afin d'avoir une application efficace du PTAS/PTET et de permettre aux entreprises agricoles de pouvoir réaliser leurs travaux (ex. : éviter les retards excessifs dans l'arrivée des travailleurs).

<u>Responsable</u> :
Table filière

Table
filière
légumes de
transformation